



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

- ***Page 3 : Le projet de budget primitif de la Région pour l'exercice 2024 ;***
- ***Page 45 : le projet de décision modificative n° 3 du budget principal de l'exercice 2023.***

Validés en Assemblée plénière du 12 décembre 2023



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

***Le projet de budget primitif de la Région
pour l'exercice 2024***

Validé en Assemblée plénière du 12 décembre 2023

Groupe ad' hoc

Affaires générales, financières et européennes

Réuni en séance plénière le 12 décembre 2023, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion rend son avis sur le projet de budget primitif (BP) de la Région pour l'exercice 2024.

En premier lieu, le CCEE, comme il l'a fait dans son avis sur le rapport d'orientations budgétaires (OB), réagit sur l'agenda imposé par la collectivité régionale pour l'examen de ces rapports qui relèvent de saisines obligatoires. Il fait, à nouveau, le constat que, depuis le début de la mandature, le Conseil régional s'en tient formellement au délai de saisine de 12 jours francs pour saisir les conseils consultatifs. Le Conseil trouve cette attitude fort dommageable et préjudiciable à l'intention même du Conseil régional lorsqu'il saisit ses conseils consultatifs.

En effet, vu le volume de rapports à examiner, la complexité de leurs contenus, l'activité propre au conseil à ces périodes et la gestion de ses affaires courantes, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement fait le constat qu'il ne peut s'exprimer pleinement sur les documents qui lui sont soumis. Aussi, se résout-il - vu ce calendrier contraint - à ne présenter des avis que sur ce qui lui semble le plus prioritaire.

Or, dans la majorité des cas, l'avis du conseil consultatif est principalement porteur de propositions qui viennent compléter, voire renforcer, les politiques publiques régionales présentées. Dès lors, in fine, du fait de cet agenda restreint, la collectivité régionale se prive de recommandations de la société civile organisée qui participent grandement, à « nourrir » le projet politique.

Par conséquent, le CCEE réitère sa proposition de trouver un *modus operandi* autour de la transmission des documents au stade de projet (*work in progress*) permettant aux conseils consultatifs de travailler dans un laps de temps plus grand sur les grands axes de leur avis ; le Conseil régional n'étant engagé que par la version définitive transmise dans les délais réglementaires et porteurs des ajustements définitifs. Les conseils n'auraient alors qu'à affiner leurs avis pour les rendre définitifs afin de transmettre une contribution plus riche, car plus travaillée, à la collectivité.

En second lieu, sur le fond, le CCEE note que ce projet de budget primitif pour l'exercice 2024 est en totale cohérence avec les orientations budgétaires présentées il y a un mois et correspond bien à la troisième déclinaison du projet de mandature de la majorité régionale. Toutefois, comme le CCEE l'a mentionné dans ses avis relatifs aux orientations budgétaires, il s'inscrit, avec une réussite relative, dans la perspective d'une transition écologique et énergétique et dans le cadre d'une adaptation aux changements climatiques.

Troisièmement, sur la forme, le CCEE, s'il se satisfaisait de l'effort de concision et de synthèse réalisé par les services du Conseil régional dans la rédaction des orientations budgétaires pour l'exercice 2024, déplore le manque de clarté et surtout de précision du projet de budget primitif.

Vu que, pour une collectivité, le budget est un ensemble d'éléments permettant d'anticiper recettes et besoins financiers pour l'année suivante et d'être autorisés juridiquement à les mettre en œuvre ; celui-ci ne peut être réduit à une présentation trop globale. Globalement, il doit comporter des précisions qui éclairent davantage les propos du rapport.

Au-delà de ces premières observations, le CCEE présente ses analyses et remarques sur l'équilibre financier général du budget ainsi que sur les missions transversales développées par la collectivité régionale :

L'équilibre général du projet de budget du Conseil régional pour l'exercice 2024

Le CCEE est bien conscient que l'élaboration de ce budget, est pour le Conseil régional, un exercice très difficile car il s'agit de tenir compte non seulement des contraintes conjoncturelles tant locales (territoire réunionnais) que nationales (France hexagonale) et internationales (partenaires socio-économiques mondiaux) ; mais aussi des contraintes structurelles - notamment celles de La Réunion - et de la nécessité de maîtriser des dépenses que s'impose, à bon droit la collectivité. Toutefois, il convient de ne pas, pour autant, occulter des ambitions que la collectivité doit avoir et porter pour La Réunion et les Réunionnais.es. Aussi, le CCEE demeure-t'il particulièrement attentif à cet équilibre périlleux à trouver mais nécessaire pour le bon développement des Réunionnais.es et du pays.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors emprunt) du Conseil régional ...

Le CCEE note que pour l'exercice 2024, les recettes (hors emprunts et cessions) sont en augmentation de 7 % par rapport au budget primitif 2023. En définitive, de l'ordre de 1 029 475 000 euros, elles se composent pour 46 % de ressources fiscales, 15 % de dotations de l'État, 29 % de subventions et participation, 9 % d'emprunt et 1% d'autres recettes. Il enregistre également la diminution des subventions en fonctionnement (- 15%) et une forte augmentation (+ 38%) en investissement, avec le versement escompté des sommes du FEDER.

... **dont celles relevant de la fiscalité directe**, et pour lesquelles le CCEE constate une faible évolution (+ 3,5%). Aussi, attire-t'il l'attention de la collectivité régionale sur la nécessité de « soigner » plus que jamais en ces temps difficiles, le tissu socio-économique réunionnais, principal pourvoyeur de recettes fiscales directes.

... **dont celles relevant de la fiscalité indirecte**, avec principalement l'octroi de mer régional (138 000 000 d'euros), la taxe sur les carburants (136 000 000 d'euros) et les cartes grises (27 800 000 euros). Leur variation, quoique positive (1,5%) demeure faible en 2024. Le CCEE craint, qu'avec les conséquences cumulées des crises (Gilets jaunes et COVID, diplomatiques avec la guerre russo-ukrainienne) et de l'inflation, ces recettes - qui sont importantes en termes de levier de développement pour la collectivité régionale - ne s'affaiblissent.

Aussi, le CCEE reprend son antienne, à savoir la nécessité d'engager une réflexion partagée sur la structure des recettes de la collectivité. En effet, la situation actuelle est une illustration des conséquences de recettes basées sur la consommation qui - si elle n'est pas toujours croissante - n'est d'aucun profit pour la collectivité. Hier les « Gilets jaunes », aujourd'hui la crise COVID, demain d'autres épidémies et le changement climatique, après-demain la prise de conscience en matière de développement durable, autant d'événements sociétaux qui bouleversent la consommation dans le sens où les individus consomment moins et cherchent à consommer mieux.

Donc, si la consommation évolue à la baisse, le CCEE s'interroge fortement sur l'intérêt de l'engagement des régions, dont celle de La Réunion, dans la transition énergétique et la promotion d'un modèle de développement plus écologique, alors que leurs recettes dépendent, pour l'essentiel, de la consommation, dont celles des produits pétroliers. Le paradoxe devient ainsi qu'en cherchant à atteindre des objectifs vertueux, le Conseil régional se condamne lui-même à une réduction de ses recettes qui sont « indexées » sur l'importance de la consommation.

De plus, le modèle de développement mondial, qui est basé sur une recherche de croissance, de productions de biens et services et de leur consommation toujours exponentielle, est appliqué pour ne pas dire dupliqué à l'échelle régionale. Il génère non seulement des besoins toujours plus importants en énergies et en matières premières, mais aussi toujours plus de déchets et de pollutions environnementales.

La transition vers un modèle de développement plus raisonné et plus raisonnable se voit donc contrarié du fait de l'étroite corrélation entre les ressources financières et le volume de la consommation.

En fait, le système de financement des régions se trouve en totale contradiction avec les politiques qu'elles doivent mener pour un développement plus durable. Au pire, ce système peut les dissuader de les mener, si elles souhaitent conserver un haut niveau de recettes.

Il est à signaler également que les ressources en lien avec la CVAE et la TVA posent également question quant à la soutenabilité et l'éthique de ces recettes qui croissent systématiquement avec la cherté des prix des biens et services consommés et s'avèrent donc plus bénéfiques pour les collectivités au moment de hausses des prix plus qu'à leur baisse.

Or, une partie de la population - en augmentation, qui se paupérise, peine à acquérir des biens de consommation, à se loger, à se soigner - supporte ainsi une taxe universelle et forfaitaire, non proportionnelle à leurs revenus, donc socialement injuste.

Il est évident, également, que le système qui favorise surtout la marchandisation de toute activité, en vue d'en tirer une richesse, réduit les opportunités de solidarités et de partage, mais augmente la pression financière sur les individus et les frustrations sociales, sources de mal être et de révoltes.

Aussi, le CCEE préconise-t-il depuis de nombreux avis déjà :

- une mise à plat de la fiscalité sur la consommation en vue d'une plus grande justice sociale et des recettes qui en découlent pour les collectivités territoriales ;
- le lancement d'une réflexion sur la pertinence de ces ressources et leurs adéquations aux missions et aux compétences régionales notamment en matière de développement durable et de transition écologique et énergétique. Celles issues d'une fiscalité indirecte relevant de cette consommation seront également en baisse. Aussi, appartient-il aux collectivités qui dépendent de ces recettes d'engager avec les forces vives du territoire une réflexion en la matière.

... **dont celles issues des concours financiers de l'État** qui pour cet exercice à venir demeurent stables et **celles qui trouvent leurs origines dans des subventions de l'Europe et dans des participations diverses** qui diminuent de 15 %.

L'emprunt de la collectivité régionale pour cet exercice budgétaire est conforme à la stratégie financière souhaitée dans le cadre de la programmation pluriannuelle 2023-2030 (PPI-PPF), à savoir relativement bas. À hauteur de 89 532 000 euros, l'emprunt de l'exercice 2024 baisse de 31,1 % par rapport à 2023. Ce recours à l'emprunt limité en 2024, préserve ainsi les capacités du Conseil régional à faire appel à des prêts, dès lors que des besoins plus importants de financements d'investissements seront identifiés.

Les recettes réelles d'investissement de la collectivité régionale, hors emprunts et cessions, connaissent une croissance de 27 % par rapport au budget 2023. Elles confortent donc le Conseil régional dans sa volonté d'investir dans les 3 axes qui caractérisent la mandature actuelle, à savoir :

- le développement humain et solidaire ;
- le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons ;
- le développement durable et la transition écologique.

Les dépenses du Conseil régional prévues pour l'exercice 2024 sont de l'ordre de 1 017 002 140 euros, soit une augmentation de 5,4 % par rapport à 2023 et concourent à financer les 3 axes du projet de mandature mais aussi les missions transversales de la collectivité. Elles seront davantage analysées par les commissions sectorielles du CCEE dans les avis qui suivent.

Pour conclure, le CCEE considère que ce projet de budget s'inscrit dans les grandes orientations politiques de la majorité régionale actuelle et ne présente donc pas de surprise particulière. Toutefois, il souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur les points spécifiques suivants :

- dans le cadre des missions transversales, il a particulièrement apprécié le travail effectué par les directions du patrimoine et des moyens généraux qui sont en mesure de fournir des informations fiables et actualisées sur l'état du patrimoine régional, de proposer des stratégies opérationnelles avec des impacts attendus significatifs. S'agissant plus particulièrement de la direction des moyens généraux, le CCEE préconise à la collectivité de le renforcer, tant en compétences qu'en nombre d'agents, dans les meilleurs délais, car l'enjeu pour cette direction est de disposer, à très court terme, de moyens suffisants pour intervenir avec efficacité en appui logistique aux autres services et aux conseils consultatifs de la Région ;
- s'agissant de la réalisation d'investissement pour une consommation maîtrisée des fluides, notamment des carburants, le CCEE prend acte de l'achat par la collectivité régionale d'une flotte de véhicules électriques. Le Conseil, avait - dans des avis précédents - attiré la vigilance de la collectivité sur ce type d'investissement qui procède surtout d'un effet de mode, commun à beaucoup de collectivités, mais dont la production interpelle éthiquement : du fait du travail des enfants des pays moins économiquement avancés ; du fait que, dans ces pays, pour collecter les terres rares utiles à la production de batteries, pour l'extraction des métaux destinés aux voitures électriques des pays les plus riches, il faut de l'eau. Au Maroc, au Chili, en Argentine... les mines engloutissent la ressource en eau de ces pays souffrant déjà de la sécheresse. Ces enjeux sont réels : par exemple l'impact sur les ressources en eau des "salars" andins (d'où est extrait le lithium) ou les conditions de travail dans les mines de cobalt en République Démocratique du Congo.

De la même manière, il ne faut pas confondre potentialité générique et réalité de pratique. **Les batteries Li-ion sont recyclables**, actuellement, à hauteur de 50% par pyroméallurgie (en masse), et potentiellement jusqu'à 80-90% avec de nouveaux procédés hydroméallurgiques et mécaniques. Pour autant, **recyclable ne veut pas dire recyclé**, et actuellement **moins de 5% des batteries Li-ion** en fin de vie le sont¹. Qu'en sera-t-il à La Réunion ?

Le CCEE aurait souhaité l'engagement d'une vraie réflexion sur ce sujet car le positionnement de la collectivité régionale sert de modèle. Par des acquisitions de ce type, le Conseil régional influence fortement l'achat de véhicules de ce type par les Réunionnais. Ses, alors qu'une politique de déplacements et de mobilité réellement écoresponsable reviendrait à proposer une réelle offre de transports collectifs sans chercher à augmenter le nombre de véhicules individuels sur les routes de l'île fussent-ils des voitures électriques !!!

¹ Source : Carbone 4

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

PARVENIR À UNE EXCELLENCE CULTURELLE

À l'examen du projet de budget primitif 2024 (BP) de la collectivité par la commission « Vivre ensemble », il apparaît pour le secteur en question, la synthèse financière suivante :

BUDGET PRIMITIF 2024	
AE ² : 17 768 125€	- CP ³ : 15 735 010 €
AP ⁴ : 6 880 000 €	- CP : 7 485 000 €

Ce budget primitif est conforme aux orientations budgétaires (OB). Lors de l'élaboration de son avis sur les OB 2024, la commission avait regretté de constater que la collectivité s'inscrit dans une logique de reconduction plutôt qu'une vraie dynamique culturelle, tant au niveau des cibles affichées que des réalisations projetées. Elle avait espéré des réajustements conséquents. Elle découvre à regret, à travers ce BP, que la grande urgence culturelle en écho à l'urgence sociale est encore insuffisamment considérée.

Il est à noter d'emblée une différence importante entre les autorisations d'engagement inscrits et les crédits de paiement, à hauteur de 2 033 115€. Il aurait été intéressant, pour la commission, de disposer d'éléments susceptibles d'expliquer un tel écart de consommation (11,44%).

Par ailleurs, au regard du BP de 2023, la commission relève :

- une augmentation de l'AE 2 194 235 €, soit 14,1 % ;
- en matière de CP un accroissement de 464 425 €, soit 2,95 %.

Il apparaît, en revanche, une nette baisse de l'enveloppe budgétaire en investissement (AP) de 14,11 % correspondant à la somme de 1 130 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2023	
AE : 15 573 890 €	- CP : 15 270 585 €
AP : 8 010 000 €	- CP : 12 235 000 €

Globalement, (AE+CP) le budget du secteur de la Culture en 2024, rapporté à celui de 2023, fait ressortir :

- en AE/AP, une légère augmentation de l'enveloppe budgétaire de 1 064 235€. Parallèlement, il est à noter la participation de fonds européens – Feder – de 1M€. Le budget de la Région pour la culture est resté quasiment identique ;
- en CP - 4 285 575 €.

² Autorisation d'engagement

³ Crédits de paiement

⁴ Autorisation de programme

L'examen détaillé de l'affectation de ces enveloppes :

1. Faciliter l'égal accès de tous aux ressources culturelles, à l'éducation et à l'environnement culturel

Les actions :

A - Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens

Quant à ce premier axe majeur, la commission note, pour le *dispositif actuel en faveur du public scolaire (primaires et lycées)* une affectation budgétaire, en fonctionnement, d'un montant de 110 000 € en 2024. On relève une augmentation de 10 000 euros par rapport à la somme affectée au titre de 2023, qui paraît cependant dérisoire au regard de la population scolaire potentiellement concernée, soit 70 280 élèves en primaire et 41 370 lycéens (25 490 lycéens d'enseignement général et 15 880 lycéens professionnels). L'engagement financier n'est clairement pas à la hauteur des ambitions annoncées.

Par ailleurs, au titre de **nouveaux dispositifs et dispositifs partagés**, la somme de 175 000 € est prévue en Fonctionnement et une AP de 100 000 €, en Investissement.

Globalement, cela ne fait que 280 000 € votés en fonctionnement (AE) et 100 000 € en investissement (AP) pour ce programme régional d'éducation artistique culturelle et patrimonial.

B - Mise en place d'actions régionales favorisant l'accès à la culture et au patrimoine en faveur du grand public

1 - Le dispositif Guétali

- AE : 900 000 €
- CP : 900 000 €

La commission se réjouit de la poursuite de ce dispositif. Elle aurait, cependant, souhaité un renforcement plus important de celui-ci. Ce dispositif, elle le rappelle, est un réel outil de politique d'éducation artistique et culturelle. En outre, il participe de la démystification des lieux culturels classiques, encore « infranchissables » pour une grande partie de la population et concourt ainsi au respect des droits culturels.

C'est un dispositif qui aurait mérité un développement à la hauteur du potentiel qu'il porte en matière de cohésion sociale, par le biais culturel. La commission regrette que la collectivité ne revendique pas encore pleinement son engagement pour renforcer la place de la culture dans le « vivre ensemble ».

Le bilan Guétali 2022 /2023 fait ressortir les chiffres suivants :

38 structures ont été programmées dans le cadre de Guétali 2022/2023

Danse : 5 - musique : 12 - théâtre : 9 - cirque : 4 - pluridisciplinaire : 8

Nombre de lieux d'accueil : 352

Nombre de représentations : 579

Nombre de spectateurs : 41 486

Financement Région : 764 054,50 €

La commission tient ici à remercier les services de la Région pour ces éléments de bilan permettant un avis circonstancié sur le dispositif. Néanmoins, pour compléter celui-ci, la commission suggère une analyse qualitative du fonctionnement de Guétali sur le volet des relations entre les spectacles proposés et le public et sur celui entre artistes et services organisateurs.

Par ailleurs, il serait judicieux de mentionner dans le cahier des charges de ce dispositif, l'obligation pour l'artiste et la structure accueillante de travailler ensemble l'aspect médiation afin que le spectacle proposé rencontre son public.

Pour mémoire :

- **cibles 2023 : 800 représentations**
- **cibles 2024 : 600 représentations : un manque d'ambition affiché !**

Il est constaté une baisse importante du nombre de représentations prévues et, concernant le nombre de structures bénéficiaires, les cibles étaient de 50 en 2023 et le bilan n'affiche que 38 structures bénéficiaires.

La cible 2024 reste identique à celle de 2023, soit 50 structures.

La commission note une contradiction dans la volonté de viser une plus grande ouverture aux différents domaines artistiques, une augmentation du nombre de bénéficiaires – structures et publics – alors que la projection du nombre de représentations pour 2024 est en baisse (- 200).

« *Une société éclairée* » passe incontestablement par l'éducation de tous, sous toutes ses formes, avec une prise en considération des droits culturels.

C - Développement de l'enseignement artistique : Le Conservatoire à rayonnement régional et le soutien aux établissements d'enseignement artistique

- Accompagnement du Conservatoire dans ses missions et projets 2024

AE : 900 000 € » - CP 900 000 €

AP : 280 000 € - CP : 2 925 000 € (Investissement)

« Divers AE/CP : 901 000 €.

« Divers » AP : 2 000 000 € - CP : 900 000 €

La commission aurait aimé disposer d'éléments de nature à nous éclairer sur le terme « divers ».

L'enseignement artistique ne connaît toujours pas l'essor nécessaire pour une éducation culturelle du plus grand nombre, sur tout le territoire.

Le souci de démocratisation de l'accès au CRR est à saluer. Cependant, la commission attire encore une fois l'attention de la gouvernance régionale sur la nécessité d'encourager fortement, et d'accompagner financièrement, sur tout le territoire, la création de structures d'enseignement artistique, qu'elles soient d'initiative publique ou privée. Ces structures doivent répondre, dans le souci des droits culturels, aux besoins de toutes les composantes culturelles de la population dans un esprit d'échange et de découverte de la culture de l'autre : musicale, théâtrale et linguistique ...

Si la qualité de l'enseignement des CRR est indiscutable, le faible nombre de ses centres (4) et des autres structures d'enseignement est loin, en l'état, de répondre à la volonté de la collectivité d'offrir l'accès à l'éducation artistique à toute la population désireuse de s'y inscrire.

Par ailleurs, le montant consacré en AP (section investissement) s'élève à 2 280 000 €.

2. Renforcer les actions de développement et de structuration des secteurs culturels

A - Développement Le Schéma régional du spectacle vivant

- AE : 2 951 115 € - CP : 2 490 000 €

- AP : 680 000 € - CP : 440 000 €

- ✓ Aider les salles de création et de diffusion du spectacle vivant / Soutenir les compagnies de spectacle vivant.
- ✓ Rôle du Pôle régional des musiques actuelles (PRMA) dans la structuration du secteur.
- ✓ Action partenariale : le contrat de filière des musiques actuelles.

Pour mémoire :

Inscrits au projet de budget primitif 2023 :

- en AE : 2 679 000 € - CP 2 300 000 €

- en AP : 470 000 € - CP 3 500 000 €.

- **Aider les salles de création et de diffusion du spectacle vivant / Soutenir les compagnies de spectacle vivant :**

AE : 2 296 115 € - CP : 1 930 000 €

AP : 590 000 € - CP : 350 000 €

Dans les orientations budgétaires de 2024, il était annoncé un élargissement de l'intervention de la collectivité en faveur des tiers-lieux culturels. Ces lieux constituent une réelle alternative aux grandes salles. En plus de participer pleinement à l'éducation artistique et culturelle du grand public, ils deviennent également un lieu de rencontre et d'échange.

Le Conseil insiste sur la nécessité de soutenir de façon significative ces lieux qui inventent d'autres manières d'envisager la culture et de s'appuyer sur ces structures associatives afin de compléter l'offre culturelle et d'expérimenter de nouveaux modèles plus en lien avec les populations.

La commission regrette de ne pas disposer d'éléments chiffrés sur la part réservée aux tiers-lieux culturels sur les AE /AP susmentionnées. Il serait judicieux, dans les prochains documents budgétaires, d'y faire mention clairement.

- **Rôle du PRMA dans la structuration du secteur**

AE 605 000 € - CP : 510 000 €

AP : 90 000 € - CP : 90 000 €

Constat : l'AE de 2023 était de 924 000 €, il apparaît une baisse du budget du PRMA de 319 000 € (- 34,52%).

La commission aurait souhaité avoir des éléments concernant cette coupe de plus du tiers du budget du PRMA, alors que cette entité joue un rôle important dans le paysage culturel musical. En outre, elle rappelle l'avis qu'elle a émis sur les OB du même exercice, à savoir le rôle primordial du **PRMA** dans la fédération et la structuration du secteur.

Elle tient également à faire part de son incompréhension devant la baisse des *cibles* en 2024 ; elles passent de 10 en 2023, s'agissant du nombre de dispositifs de soutien à la filière musicale, à 8 pour 2024. De même, le nombre d'artistes accompagnés passera de 584 à 500, alors que ces derniers sont en constante augmentation.

Par ailleurs, la commission espère toujours que la collectivité donnera les moyens au PRMA qui lui permettront de s'ouvrir sur l'océan Indien à travers une action de coopération régionale musicale basée notamment sur la collecte et la préservation des musiques traditionnelles.

B - Le Schéma régional des enseignements artistiques

Globalement : AE : 761 000 € - CP : 535 000€

- **Accompagner les programmes d'actions et d'investissement :**
AE : 250 000 € - CP 150 000 €
- **Initier une dynamique de coopération entre les collectivités :**
AE : 200 000 € - CP 130 000 €
- **Accompagner l'écriture des projets d'établissement :**
AE : 150 000 € - CP 100 000 €
- **Améliorer la qualité de l'enseignement et permettre l'évolution des pratiques pédagogiques :**
AE : 159 000 € - CP 155 000 €

Au regard des projets et de l'affectation budgétaire prévue, il est clair que le budget initial consacré au secteur est faible.

Par ailleurs, la commission aurait souhaité savoir ce que contient l'idée de l'accompagnement de l'écriture des projets d'établissement. Une enveloppe de 100 000 € en CP y est affectée quand il s'agit seulement de 150 000€ pour les programmes d'action et d'investissement pour une année !

C - Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise

Globalement : AE : 250 000 € - CP : 205 000 €
AP : 290 000 € - CP : 200 000 € - Entreprises -

- **Soutien à l'organisation et à la participation des salons et manifestations littéraires**
AE : 175 000 € - CP : 130 000 €
- **Soutien à l'édition et à la diffusion - Associations :**
AE /CP : 75 000 €
- **Soutien à l'édition et à la diffusion – Entreprises :**
AP : 290 000€ - CP 200 000 €

La commission, dans son avis sur les OB, avait déjà relevé un paradoxe entre l'ambition annoncée de la Région et les projections, en termes de *cibles*, pour 2024. En effet, la collectivité affiche comme objectifs, le renforcement de la politique de soutien au secteur du livre ainsi qu'aux librairies indépendantes, le développement du lectorat et la dynamisation de la filière livre, tout en supprimant, diminuant, au mieux en restant sur les *cibles* de 2023.

La commission ne peut qu'être désagréablement surprise par les montants susmentionnés et de leur affectation.

Le budget affecté à la création littéraire et à sa valorisation interroge. La commission n'a de cesse d'exhorter la collectivité à accorder un traitement privilégié à la littérature dont les vertus éducatives sont incontestables !

La commission maintient son avis sur la nécessité de renforcer significativement l'aide à l'édition, qui serait, par répercussion, un soutien aux auteurs.

D – Le Schéma d’orientation pour le développement des arts visuels

Globalement : AE : 300 000 € - CP : 225 000 €

- **Accompagnement du FRAC**
AE : 200 000 € - CP : 150 000
- **Programmation d’exposition à la Villa de la Région**
AE : 100 000 € - CP : 75 000 €
- **Mise en œuvre de la politique régionale d’acquisition d’œuvres et de gestion de la collection régionale**
AP/CP : 100 000 €

S’agissant du dernier point, intégrant **les expositions dans les lycées**, sur 4 expositions envisagées pour 2023, une seule a été réalisée. Il est à signaler que pour 2024, seules 2 expositions sont envisagées. La collectivité ne devrait-elle pas amplifier ce type d’action si elle veut réellement s’inscrire dans **une démarche d’éducation artistique et culturelle ambitieuse** ? Pour ce faire, la commission lui suggère de **s’appuyer sur des opérateurs compétents, professionnels et associatifs, tels que le Frac, Lerka...**

Par ailleurs la commission aurait souhaité disposer d’éléments sur la politique d’acquisition, de conservation et de diffusion des œuvres.

E – Le Schéma régional du patrimoine culturel

Globalement : AE : 2 180 000 € - CP : 1 330 00 € (hors PRR)

PRR : CP : 2 280 000 €

- **Valorisation de la littérature réunionnaise et de la langue créole**
AE/CP : 100 000 €

La commission attire une fois de plus l’attention de la collectivité sur la faiblesse de réalisation des actions de valorisation de la littérature réunionnaise et de la langue créole : 6 actions envisagées en 2023, une réalisation à 50 % et une cible en baisse de 1 % pour 2024. - OB 2024

- **Opération d’inventaires et du programme d’études**
AE/ CP : 80 000 €
- **Diffusion et valorisation des données du SRI**
AE : 600 000 € - CP : 0 €
AP/CP : 50 000 €

La commission aurait apprécié d’avoir des éléments sur l’absence de CP en face de l’engagement de 600 000 € pour 2024.

- **Événementiels culturels et patrimoniaux**
AE : 1 400 000€ - CP : 1 150 000 €
Puisqu’il s’agit d’événementiels programmés pour 2024, la commission s’interroge sur l’inscription de CP d’un montant inférieur à l’AE ?
- **PRR : CP : 2 280 000 €**

La commission aurait souhaité des éléments sur les dossiers concernés par le PRR.

3. Rénover l'accompagnement aux acteurs culturels

Globalement : AE 1 575 000 € - CP : 1 525 000 €
AP : 1 480 000 € - CP : 1 320 000 €

Pour mémoire, Au regard du BP de 2023 :

AE – Fonctionnement 1 760 000 €
AP – Investissement 1 450 000 €

Cette rénovation a, semble-t-il, pour objectif de *renforcer l'identité régionale*.

A – La révision des dispositifs existants en lien avec les autres partenaires publics financeurs et les acteurs des différentes filières

➤ La révision des dispositifs existants

AE : 1 475 000 € - CP : 1 450 000 €
AP : 1 480 000 € - CP : 1 320 000 €

La commission constate que le montant accordé aux associations culturelles dans les territoires reste quasiment identique alors que la collectivité « rénove » les dispositifs et dit vouloir lancer de nouveaux modes d'intervention et renforcer la politique culturelle. Une révision de l'approche budgétaire de la part de la collectivité au vu de l'avis émis récemment sur les OB aurait été judicieuse et plus en prise avec la réalité sociale.

Les membres de la commission « Vivre ensemble », qui représentent l'ensemble des acteurs culturels, continuent de soutenir que l'ambition de construire une société éclairée, de rénover, renforcer l'identité régionale... a plus de chances de réussir si de vrais moyens sont accordés aux acteurs culturels. Le rôle de ces derniers, qui participent activement à la cohésion sociale dans les territoires, n'est pas encore perçu à sa juste valeur. La culture resterait-elle encore une variable d'ajustement budgétaire ?

B - L'innovation et les nouvelles pratiques culturelles

La commission salue la création de pactes territoriaux de développement culturel. Un soutien fort aux communes dans le domaine est indispensable pour tendre vers l'égalité culturelle

C- Les résidences d'artistes

➤ Mise en place de résidences d'artiste au MoCA

AE : 100 000 € - CP : 75 000 €

La mise en place de résidences d'artistes au MoCA figurait déjà dans les premières orientations budgétaires de la collectivité, initiative qu'avait, alors, saluée la commission. Trois ans après, une seule et même association bénéficie de ce lieu alors que le manque cruel de lieux de création et d'exposition est un fait communément admis.

La commission espère que 2024 verra, enfin, quelques résidences d'artistes au MoCA.

Par ailleurs, elle insiste sur le fait qu'il existe d'autres possibilités, ailleurs que dans le chef-lieu. Pourrait ainsi s'envisager une **collaboration avec les lieux intermédiaires existants**. Il faut savoir que ces derniers accueillent déjà des artistes en résidence **et mériteraient grandement d'être soutenus par la collectivité pour développer cette mission.**

Cela participerait également, et avantageusement pour les acteurs, de l'innovation culturelle !

4. Encourager la formation professionnelle culturelle et artistique

AE : 176 000 € - CP 170 000 €

La commission prend acte des intentions de la collectivité en la matière. Elle espère une mise en œuvre effective et rapide pour répondre à l'urgence de la situation.

5. Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population

➤ **Rendre les musées régionaux accessibles**

Améliorer les performances des musées régionaux

AE : 6 539 010 € CP : 6 539 010 €

AP : 1 900 000 € CP : 1 815 000 €

➤ **Dispositif Guétali aux musées**

AE/CP : 50 000 €

Rappel du budget global pour le secteur de la culture

AE : 17 768 125€ - CP 15 735 010 €

AP : 6 880 000 € - CP 7 485 000 €

La mise en rapport de ces différents montants susmentionnés, met en exergue la part réservée aux structures muséales sur l'enveloppe globale affectée à la culture, soit 36,80 %.

Par ailleurs, pour mémoire, les inscriptions budgétaires pour les années antérieures :

BP 2023 :

AE : 8 855 890 € - CP : 8 811 010 €

AP : 860 000 € - CP : 850 000 €

BP de 2022 :

AE : 6 313 695 € - CP : 8 630 000 €

AP : 1 111 100 € - CP ; 1 030 000 €

La commission constate une baisse de 2 542 191 € en engagement et une augmentation de 1 040 000 € en AP.

La commission « Vivre ensemble » se réjouit de la valorisation du patrimoine culturel et regrette cette baisse budgétaire, au vu des ambitions annoncées. Parallèlement, elle continue à déplorer l'insuffisance de financement consacré à la création artistique. Elle appelle, à nouveau, de tous ses vœux une vraie prise en considération de la création culturelle.

En conclusion, le budget consacré au secteur de la Culture : AE/AP : 24 748 125 € rapporté au Budget principal de la Région : 1 029 475 000 €, représente 2,39 % de celui-ci et en CP 2,26 %.

La commission est toujours en attente de la démonstration, de la part de la collectivité, de l'ambition annoncée en matière de développement culturel et ne peut se satisfaire du « maintien » de l'aide financière et de l'accompagnement du secteur culturel prévu dans ce BP 2024.

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

Comme indiqué en préambule du rapport, si l'axe 1 « Le développement humain et solidaire » est majoritairement consacré au soutien d'opérateurs ou de publics cibles, les investissements dans les opérations immobilières de construction et de réhabilitation permettent de préparer l'avenir, les études liées aux deux futurs lycées de la mer et du tourisme en étant la traduction. La commission ne peut qu'adhérer à ce ratio de fonctionnement/investissement qui répond à la fois aux urgences du moment tout en préparant le futur pour un développement humain et solidaire.

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE EDUCATIVE AMBITIEUSE

La commission constate avec satisfaction que la collectivité a réuni dans un même chapitre, comme pour les OB, ses interventions dans ses champs de compétences obligatoires et ses actions volontaristes. Elle salue cet effort de cohérence ainsi que les indications concernant les actions sur fonds propres. Cette présentation valorise en effet les interventions de la collectivité en matière d'éducation. Cette nouvelle déclinaison empêche cependant du moins pour le budget primitif 2024 toute comparaison pertinente avec les données chiffrées du BP 2023. **Afin de pouvoir apprécier avec justesse l'effort régional et répondre en somme à l'exercice qui lui est demandé, la commission réitère en outre son souhait, pour l'ensemble des secteurs qu'elle a examinés, d'avoir une présentation financière plus détaillée des programmes ou dispositifs présentés quant à la répartition des enveloppes globales.**

À l'examen du tableau de synthèse financière, la commission note que l'intervention de la collectivité dans le domaine de l'Éducation se chiffre en grandes masses à 137 046 814€ en capacité d'engagement (AE/AP) et à 79 759 852€ en crédits de paiement. La commission constate ainsi une baisse globale des crédits de paiement de 3,2 % qui s'explique par la baisse des CP en investissement. Mais le montant des autorisations de programme (108 774 280€, soit +246,3 %) laisse toutefois présager que des investissements auront lieu à moyen et long terme. La commission note en outre que la collectivité pourra compter sur une participation de l'Europe (FEDER) à hauteur de 70 M€ en 2024. **Ainsi, c'est un budget conséquent de 150 M€ que la collectivité entend mobiliser pour mettre en œuvre sa politique publique de l'Éducation. Cet investissement en faveur de la jeunesse réunionnaise est vivement encouragé par la commission.**

Synthèse des axes stratégiques

Les crédits de paiement s'élèvent à 53 077 318€ en 2024 et se répartissent de la manière suivante : 41 477 318€ au titre de l'axe I (actions relevant des compétences obligatoires) et 11 600 00€ au titre de l'axe II (actions volontaristes). **La part des actions volontaristes de la collectivité (24%) apparaît importante et doit refléter « l'engagement de la Région en faveur de la réussite des lycéens ». La commission restera attentive aux effets que ces interventions volontaristes produiront.**

1. Une intervention renforcée de la collectivité dans ses champs de compétences obligatoires

Construction de nouveaux lycées

La commission salue la persévérance de la collectivité pour la construction des lycées, compétence emblématique des régions, pour laquelle 68 750 000€ sont inscrits en AP et 3 000 000€ provisionnés en CP. Des précisions sur la répartition de ces CP entre le lycée de la Mer et le lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie auraient été bienvenues.

Réhabilitation des lycées, accompagnement du fonctionnement matériel des lycées (DGF⁵), optimisation du parc d'équipement des lycées (DGE⁶)

En 2024, 28 295 750€ en CP seront consacrés à la **réhabilitation des lycées existants**. Comparé au BP 2023, la commission constate cependant une baisse de 12 056 250€ sans pouvoir identifier les raisons. Aussi, si la commission se félicite de la poursuite de la réhabilitation des lycées, elle **regrette que le rapport ne précise pas de quels lycées il s'agit, ni la nature de leur réhabilitation**. La commission rappelle d'ailleurs qu'elle a souligné dans son avis sur les OB 2024 l'importance d'envisager des extensions sur les bâtiments de restauration scolaire pour assurer le plein succès du dispositif « repas à 1 euro » qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de rationnaires (passé de 12 000 à 16 500).

Par ailleurs, la commission salue l'augmentation de 12,41% (et non de 13,54%) de l'enveloppe allouée au **fonctionnement des lycées** si l'on reprend les données chiffrées du BP 2023 (16 703 801€ en CP). Cette augmentation est bienvenue puisqu'il s'agit de prendre en compte l'évolution des effectifs, les surfaces nouvellement créées, l'augmentation du prix de l'énergie mais aussi celle des denrées alimentaires. En ce qui concerne ces dernières et compte tenu de l'inflation qui a fait exploser les prix, la commission suggère à la collectivité de mener une réflexion sur la maîtrise des dépenses en la matière dans sa relation avec les fournisseurs dans le cadre des appels d'offre et le CODARUN⁷.

S'agissant de l'**optimisation du parc d'équipement des établissements**, la commission salue également l'attention et l'effort continu de la collectivité pour répondre aux besoins des lycées en équipements pédagogiques. L'intervention régionale sous forme de dotation globale d'équipement représente un montant de 10 181 568 €. La commission note avec satisfaction la stabilité du budget par rapport au BP 2023, soit + 6 568 €.

Sur le plan des réalisations, si elle a bien noté que le **plan exceptionnel d'équipement numérique** sera achevé fin 2023, elle recommande à la collectivité d'être particulièrement vigilante quant à la bonne couverture wifi au sein des salles de classe afin d'exploiter au maximum le matériel fourni aux lycéens.

Missions techniques assurées par les personnels ATTEE⁸

La commission regrette que la collectivité n'ait pas clairement fait apparaître le budget dévolu aux ATTEE telles qu'elle les a décrites dans ses orientations 2024. Ces derniers concourant à améliorer les conditions de travail des élèves et de la communauté éducative, **la valorisation de cette intervention gagnerait à être indiquée ou renvoyée au chapitre concerné**.

De la même manière, **le financement des actions du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire n'apparaît pas clairement** alors que la collectivité a annoncé la reconduction d'opérations telles que « Tous au jardin, tous en cuisine » et « Recettes lontan ». **La commission souhaiterait**

⁵ Dotation globale de fonctionnement

⁶ Dotation globale d'équipement

⁷ Groupement de commandes de denrées alimentaires de La Réunion

⁸ Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement

que la collectivité se penche sur la gestion des plats de substitution proposés dans les restaurants scolaires qui peuvent être aussi de source de gaspillage.

2. Mener des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves

La variété et la part importante des actions volontaristes dans la politique éducative de la collectivité est soulignée par le montant des crédits de paiement : 7 905 000€ en fonctionnement et 11 600 000€ en investissement. **En l'absence de rappel des chiffres du BP 2023, toute analyse comparative est cependant malaisée.**

Elle regrette également que **le rapport ne donne pas la ventilation du budget consacré à la mise en œuvre des actions visant à « assurer une plus grande égalité des chances »**. Et le croisement avec le tableau synthétique des dépenses réelles ou les données chiffrées qui suivent celui-ci n'est pas plus éclairant concernant les budgets alloués à la persévérance scolaire, à la lutte contre la précarité menstruelle, à l'appel à projets pédagogiques ou à la lutte contre les discriminations scolaires et le harcèlement.

Ces interventions appellent néanmoins les observations complémentaires suivantes :

Orientation

La commission relève avec intérêt que 2 325 000€ (en fonctionnement et en investissement) sont consacrés à l'orientation et que les dépenses afférentes à la rénovation de la carte des formations professionnelles liée à la réforme du lycée professionnel sont intégrées aux DGE. **Cet effort important permet entre autres d'augmenter le nombre des manifestations liées à l'information et à l'orientation, de permettre aux lycéens de bénéficier d'une aide pour s'y déplacer et de mettre en place la mallette pédagogique en faveur des lycéens de la voie professionnelle, une initiative qui satisfait par ailleurs une demande ancienne des associations de parents d'élèves (APE).**

Mobilité lycéenne

La commission note également favorablement la reconduction des dispositifs d'aide à la mobilité lycéenne qui se traduit par un montant de 650 000€.

Persévérance scolaire

La collectivité a placé la lutte contre le décrochage scolaire comme priorité régionale, la commission s'en félicite. Mais elle ne peut pour autant apprécier l'effort financier consacré aux actions envisagées dans les orientations, notamment le montant de l'aide régionale à l'hébergement des élèves internes originaires des Cirques.

Repas à 1€

La commission est satisfaite de la pérennité du repas à 1€ et de son extension aux élèves de BTS et des CPGE en 2024. Elle soutient la collectivité dans ses démarches au niveau national pour obtenir une hausse de la prestation d'accueil et de restauration scolaire (PARS) en faveur des lycéens alignée sur celle versée au collégien.

Plan lecture en faveur des lycéens

La commission se félicite que la collectivité prenne le pari d'offrir un livre par trimestre aux lycéens pour les aider à maîtriser la langue française et de les rapprocher de la lecture et de la littérature. **Comme son intitulé laisse à penser, les apprentis semblent exclus de ce nouveau dispositif financé à hauteur de 800 000€, ce qui serait regrettable. Il paraît également souhaitable à la commission que des livres de littérature réunionnaise dans toute sa diversité puissent être proposés aux choix des élèves eux-mêmes.**

Accompagner la lutte contre les discriminations scolaires et le harcèlement

La commission se réjouit que la collectivité intervienne pour lutter contre ce fléau qui frappe nos jeunes lycéens en accompagnant les associations de parents d'élèves dans la mise en place de leurs actions. **À l'instar de ce qui se fait dans le sport, elle demande à la collectivité de privilégier les fédérations nationales de parents d'élèves représentatives et reconnues d'utilité publique par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.**

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

S'agissant de l'engagement de la collectivité dans l'enseignement supérieur, la vie et la mobilité des étudiants, la commission salue l'augmentation des AE/AP (0,9%) et des CP (4,8%) consacrés au fonctionnement. Celle-ci s'explique pour partie par **la revalorisation des bourses doctorales** qui passent de 1200€ à 1500€ nets mensuels et **le doublement de la dotation dédiée à l'organisation de colloques** qui passe de 10 000€ à 20 000 €. Ces mesures particulièrement appréciées étaient en effet attendues de longue date et la commission salue cette décision de la collectivité.

Globalement, les crédits de paiement s'élèvent à 20 895 000€ en fonctionnement et de 2 200 000€ en investissement en complément des fonds FEDER de l'ordre de 16 M€ pour 2024.

1. Développer les cursus de formations de l'enseignement supérieur

La collectivité souligne à bon escient l'importance du public des jeunes en formation dans le supérieur (25 000 étudiants présents sur l'île) et sa spécificité (50% de boursiers contre 30% en métropole), cette situation sociale appelant en effet un accompagnement à la hauteur des espérances de notre jeunesse.

Cet accompagnement à hauteur de 2,98 M€ en CP priorise les formations technologiques à bac+2 ou +3 et en CPGE car « elle apporte une réponse aux besoins de l'économie réunionnaise ». Si ce choix de la collectivité est ainsi assumé, la commission rappelle qu'en pourcentage, ces filières représentent moins de 10% du total des étudiants présents sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle **la commission invite la collectivité à porter une attention particulière aux filières dites massifiées** (AES, STAPS, droit, AES, Anglais, Information et communication...) qui comptent les taux d'échec et de décrochage les plus forts et pour lesquelles les étudiants ont besoin de parcours adaptés pour optimiser leur chance de réussite dans le supérieur. Par ailleurs, elle relève la volonté de la collectivité de financer à hauteur de 720 000€ **la diversification de filières adaptées aux besoins du territoire**, notamment à l'université de La Réunion. De ce point de vue, **elle invite là encore la Région à prioriser des filières stratégiques identifiées**, « notamment celles qui relèvent des souverainetés alimentaires, sanitaires et énergétiques », sans oublier certaines du champ des sciences humaines et sociales, qui doivent être impérativement soutenues au regard des intérêts géo-stratégiques qu'elles présentent pour le bassin et des débouchés qu'elles offrent (économie, droit, géo-politique) ou bilingues, nécessaires à l'attractivité du territoire (comme la Licence étrangère appliquée -LEA).

2. Accompagner les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur

La commission note l'engagement de la collectivité en AE et CP pour 2024 à hauteur de 1,83 M€ et 1,95 M€, chiffrage qui correspond aux besoins exprimés pour les projets portés par l'École Nationale d'Architecture de La Réunion, l'ILOI et le gymnase bioclimatique du site universitaire du Tampon. Là encore, la collectivité répond à un besoin urgent - le gymnase étant souhaité depuis plusieurs années par le département STAPS - tout en préparant l'avenir, le nouveau campus du Port devant sortir de terre en 2026. La commission salue donc à nouveau cette stratégie régionale d'accompagnement.

3. Favoriser l'égalité des chances, la réussite et l'ouverture au monde de la jeunesse réunionnaise

La commission note en premier lieu l'importance des dotations en AE (19,6 M€) et CP (18,7 M€) consacrées à ces priorités régionales qui constituent une aide directe essentielle pour bon nombre d'étudiants boursiers et non-boursiers.

Parmi elles, **les aides aux étudiants en mobilité (12,6 M€) représentent les deux tiers**, ce qui est également une mesure importante tant il est vrai que l'expérience d'une ouverture sur l'extérieure - métropole, Europe ou vaste monde - est toujours bénéfique et formatrice, voire indispensable quand elle est une obligation au sein des cursus, à l'exemple de la formation d'ingénieurs de l'ESIROI ou du Master TROPIMUNDO⁹ ou de formations, qui s'internationalisent de façon croissante, nécessitant le soutien au développement de programmes d'échanges non seulement bilatéraux mais multilatéraux. **Pour autant, la commission souhaiterait que ce soutien à la mobilité n'ampute pas les aides à la réussite des étudiants à La Réunion (seulement 1,4 M€) qui visent à renforcer l'égalité des chances.** Au regard du nombre d'étudiants concernés, les étudiants réunionnais qui ne quitteront pas leur île durant leurs études supérieures (par choix ou par nécessité) demeurent beaucoup plus nombreux que les étudiants qui vivront une expérience en France hexagonale ou à l'international. Or, pour un étudiant saint-josephois venant suivre son cursus sur Saint-Denis, cette mobilité locale a un coût qui peut le pénaliser dans la poursuite de son parcours universitaire. De ce fait, **la commission préconise qu'à l'avenir, ces clés de répartition traduisent dans les faits l'objectif de l'égalité des chances entre tous les étudiants réunionnais, quel que soit leur lieu de formation supérieure.**

DÉPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

Pour ce troisième exercice budgétaire, soit à mi-mandat, la commission salue l'augmentation continue du BP 2024 consacré au développement des compétences des Réunionnais. Il se chiffre en grandes masses à 125 982 630 € en AE/AP et à 116 512 500 € en CP. À l'examen du tableau de synthèse financière, la commission note ainsi une augmentation des AE/AP de 18,5 % et des CP de 5,1 % par rapport au BP 2023. **Cet effort budgétaire, possible grâce au dispositif PACTE qui fera l'objet d'une nouvelle convention avec l'État, est à souligner car il traduit la volonté de la Région de se donner les moyens d'assumer pleinement son rôle de chef de file pour le vaste champ de la formation professionnelle.**

Évolution des crédits de paiement en euros :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
100 647 174	105 527 015	70 910 722	84 830 751	97 477 200	109 325 805	116 512 500

Outre les moyens financiers, la commission relève également les efforts entrepris et poursuivis par la Direction de la formation professionnelle pour se réorganiser (recrutement de nouveaux personnels, création d'un service de la performance et de l'évaluation financière et qualitative de la formation notamment) et disposer d'outils de travail adéquats (outil OUIFORM, système d'information). Ainsi, la collectivité se dote des moyens nécessaires pour répondre à son ambition, la commission l'en félicite.

⁹ Programme Erasmus Mundus de Master en Biodiversité et écosystèmes tropicaux financé par la Commission européenne, TROPIMUNDO maximise la promotion des langues européennes via l'offre d'un programme d'apprentissage qui intègre des contenus dispensés en diverses langues (anglais ou anglais + français), et est développé à ce titre par et pour une communauté francophone, anglophone, néerlandophone, italophone ou hispanophone, communauté linguistique qui sera valorisée grâce à des programmes d'échanges et des binômes linguistiques.

Cet investissement financier, humain et organisationnel est d'autant plus essentiel que la collectivité devra finaliser avec les partenaires plusieurs documents de planification stratégiques - le CPRDFOP¹⁰, le SRFSS¹¹, le PACTE - qui vont structurer à court et moyen terme la politique de la formation professionnelle à l'échelle de notre territoire et permettre à la collectivité de consolider sa posture de chef de file de la formation professionnelle.

La collectivité étant pleinement compétente pour **l'élaboration du CPRDFOP**, la commission souligne **l'importance d'élargir la concertation au-delà des représentants du CREFOP** à tous les publics cibles des actions de formation et d'orientation, à l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et aux conseils consultatifs.

S'agissant du **PACTE**, l'ambition « d'utiliser ce levier financier pour former davantage de Réunionnais, en particulier les plus éloignés de l'emploi » ne peut faire que consensus, notamment au travers de son objectif de faire valoir les spécificités réunionnaises dont celle de renforcer les actions en faveur des décrocheurs scolaires et universitaires. À cet égard, la commission souligne l'importance d'associer tous les acteurs concernés à la construction de ces actions. Elle émet aussi le souhait que les premières actions financées dans le cadre de ce nouveau PACTE 2024-2027 puissent se réaliser dès sa première année de mise en œuvre.

Conformément à ses orientations budgétaires, des moyens seront ainsi alloués à la mise en œuvre des principales actions. Parmi celles-ci, la commission note qu'un budget important à hauteur de 46,16 M€ en CP sera mobilisé au titre de l'axe III – Élever le niveau de compétences des Réunionnais et Réunionnaises, ce qui représente 41 % du budget de fonctionnement.

Même s'il est difficile de procéder à une analyse comparative des montants indiqués avec le BP 2023, la commission constate que la coordination du Plan régional de maîtrise des compétences clés (PR2C), les actions de remobilisation et de préqualification, le soutien aux programmes de formations sectorielles et le financement de l'AFPAR seront poursuivis.

Intitulé des actions	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Déployer le PR2C	688 400	-
Actions de remobilisation et de préqualification	11 000 754	90 000
Programmes de formation sectorielles	16 480 506	91 505
AFPAR	18 000 000	1 000 000
TOTAL	46 169 660	1 181 505

S'agissant du déploiement du Plan régional de maîtrise des compétences clés et au regard des informations fournies dans ce BP, **la commission s'interroge sur la création du centre de ressources pour l'innovation-compétences clés** annoncée dans les orientations et vivement attendue par les acteurs de terrain. Aucun financement n'est clairement indiqué.

La commission relève également que la collectivité continuera à travailler sur l'élévation des niveaux de compétence de la population en partenariat avec tous les acteurs de la formation professionnelle via **les actions de préqualification et de remobilisation**. Elle regrette cependant que le budget indiqué ne soit pas détaillé, ce qui rend difficile toute appréciation budgétaire des actions envisagées : ateliers compétences clés, compétences clés en situation professionnelle, Rebondir/CléA, RSMA-R, École de la deuxième chance, formations pré-qualifiantes et qualifiantes en milieu carcéral.

De même, si elle constate que **la lutte contre la fracture numérique** demeure une priorité en 2024 avec la poursuite d'actions spécifiques, leur financement n'apparaît pas dans ce chapitre.

¹⁰ Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

¹¹ Schéma régional des formations sanitaires et sociales

S'agissant des **programmes de formation sectorielles**, si l'absence de détails dans la répartition des chiffres peut s'entendre pour un gain de souplesse et de flexibilité tout à fait compréhensible dans la mise en œuvre des programmes, la commission aurait apprécié une première estimation au regard des champs indiqués.

Enfin, la commission retient avec intérêt que la collectivité poursuivra son investissement dans le champ de **l'apprentissage** dans une logique de complémentarité avec les opérateurs de compétences. Ce soutien en faveur des CFA tant en fonctionnement qu'en investissement à hauteur de 2,5 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement est approuvé par la commission. Si elle ne doute pas que la collectivité entende aussi poursuivre l'aide aux petits équipements des apprentis, elle regrette que le rapport ne l'affiche pas clairement.

SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS

Renforcer la prévention santé à destination des Réunionnais et contribuer à la politique sanitaire régionale

La coordination et la mutualisation des crédits pour la prévention des conduites addictives sont des actions saluées par la commission d'autant qu'elles permettent aux différents acteurs de mener à bien leurs interventions. Toutefois, **pour atteindre les objectifs de prévention et de réduction des risques, la commission préconise de revoir à la hausse le budget de 50 000€** qui reste bien en deçà des attentes des professionnels du secteur et de réviser les plafonds de financement fixés à l'heure actuelle à 5 500€.

De même, la commission suggère à la collectivité **d'octroyer une subvention de fonctionnement pluriannuelle aux associations** qui interviennent sur cette thématique, ce qui leur permettrait de prendre en charge les salaires de leur personnel et d'envisager un fonctionnement plus pérenne.

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

1. Renforcer le pilotage de la politique de recherche et innovation de la collectivité régionale en interne et en partenarial

La commission note avec satisfaction la volonté de la Collectivité d'assumer le chef de filât du grand champ RDI en visant son organisation et son optimisation au sein de notre écosystème. En cela, la décision d'initier un laboratoire d'innovation publique porté par la Région au même titre que la volonté régionale de mobiliser la nouvelle Agence Régionale d'Innovation comme opérateur dédié à la mise en œuvre de la S5 et à l'animation de l'écosystème sont à saluer. Pour viser sa consolidation, **la commission salue la volonté de contractualiser avec les organismes de recherche par le biais des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP). Elle s'étonne néanmoins à la lecture des opérateurs concernés (CIRAD, IRD, CYROI) de ne pas voir apparaître l'Université de La Réunion** alors même qu'elle est le premier opérateur de recherche de notre territoire. De la même façon, la commission aurait apprécié de connaître le degré d'avancement dans l'élaboration des COMP qui seront signés avec les structures d'accompagnement de l'innovation dont les dénominations ne sont pas précisées.

2. Consolider l'accompagnement de tous les maillons de la chaîne de création de valeur ajoutée

S'agissant du soutien aux programmes de recherche, la décision d'ouvrir des Appels à manifestation d'intérêt sur des priorités territoriales (économie bleue, résilience face aux risques climatiques, sociétés créoles inclusives...) rejoint le souhait de la commission. Au moment où nous entrons dans l'ère des changements globaux, des défis comme celui de la sécurité alimentaire ou de la prévention de risques naturels accrus nécessitent en effet des efforts de recherche pour mieux les relever. Parallèlement, l'objectif de structuration des pôles de recherche par des infrastructures de haut niveau est à saluer mais **la commission rappelle dans le même temps l'impérieuse nécessité d'accompagner la rénovation des infrastructures existantes financées auparavant qui ont vieilli**. Avec l'accélération des technologies dans bien des domaines de la science, l'entretien d'un parc instrumental de haut niveau appelle des financements parfois lourds sans lesquels certains instruments deviennent rapidement obsolètes.

Enfin, la commission salue le soutien aux divers maillons de la chaîne de l'innovation qui permettent de transformer les idées en solutions aux défis du territoire. En ce sens, **l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales, le renforcement de la sensibilisation à l'innovation et l'accompagnement des structures qui rapprochent la science du citoyen paraissent indispensables aux membres de la commission**.

3. Ouvrir les horizons pour projeter l'avenir en matière de recherche et innovation et créer des opportunités pour La Réunion

La création d'opportunités de créations de valeurs en développant tel ou tel secteur économique nécessite en effet une activité d'analyse prospective et de veille. Le soutien régional en la matière est donc à saluer et l'état des lieux de l'innovation au sein des entreprises réunionnaises prévu pour 2024 représentera une étape importante tant il est vrai qu'il convient de savoir d'où l'on part avant de savoir où l'on va. Dans le même temps, des initiatives comme la poursuite de l'adhésion à French Tech La Réunion et l'accompagnement des start-up réunionnaises sont également à saluer car elles participent au rayonnement et à l'attractivité du territoire. **S'agissant du rayonnement international de la recherche qui passe le plus souvent par le renforcement de la coopération internationale, la commission regrette la brièveté du paragraphe qui lui est consacré et qui ne permet pas de mesurer l'ambition de la collectivité en la matière**. On sait pourtant que les progrès décisifs en sciences comme en technologies sont souvent issus de collaborations internationales.

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

***POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION
ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN***

Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen

L'engagement de la collectivité au titre de **la prévention des risques pour contribuer à la sécurité des citoyens** est salué par la commission (737 300€ en fonctionnement et 385 000€ en investissement).

En complément des interventions identifiées, elle suggère à la collectivité de **flécher des moyens budgétaires supplémentaires pour renforcer les recherches et études sur les impacts sociaux et sanitaires des changements climatiques** au sein du futur Groupe régional d'experts sur

le climat. Il est en effet essentiel pour la collectivité de s'inscrire dans une démarche proactive pour anticiper et mesurer les impacts potentiels liés à des phénomènes migratoires et de paupérisation dans la zone océan indien sur la situation réunionnaise.

Améliorer qualitativement le dispositif emplois verts

La volonté de la collectivité de collaborer avec l'ensemble des acteurs de la formation et les collectivités locales pour construire ensemble une politique pour l'emploi qui permette notamment d'augmenter le nombre d'emplois dans le secteur marchand et non marchand est saluée par la commission. La proposition d'un programme de formations certifiantes voire diplômantes pour ces publics retient toute son attention. **Afin de les sensibiliser à la prévention des risques environnementaux et sanitaires, la commission préconise d'intégrer des modules sur ce thème dans leur formation.** L'intervention couplée de médiateurs spécialisés dans ce double champ des risques environnementaux et sanitaires (lutte antivectorielle et gestion des déchets par exemple) aurait en outre pour effet de développer des compétences nouvelles qui seront fort utiles pour les emplois de demain.

Commission « Cohésion sociale »

Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation, relations internationales, et coopération régionale

L'examen par la commission « Cohésion sociale » du projet de budget primitif de la collectivité pour l'exercice 2024, appelle les remarques suivantes :

AXE 1 LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

POUR UNE EXCELLENCE SPORTIVE

Les données budgétaires synthétisées du secteur sportif pour 2024, rapportées à titre comparatif à celles des budgets primitifs des deux exercices précédents (2022, 2023) relevant de la présente mandature, sont reportées dans le tableau ci-dessous :

En euros	2022	2023	2024	Evol. 2024/23	Evol. 2024/22
INVESTISSEMENT*					
AP	2 847 000	2 465 000	11 215 000	355 %	294 %
CP	8 150 560	5 375 000	4 656 000	-13.4%	- 43 %
FONCTIONNEMENT*					
AE	2 880 000	3 410 000	3 440 000	0.9 %	19 %
CP	2 880 000	3 410 000	3 440 000	0.9 %	19 %

*euros

1. Commentaire général

Concernant les autorisations d'engagement allouées au fonctionnement, la commission relève une quasi stabilité de l'enveloppe par rapport à l'exercice 2023 (AE de 3,44 M€ en 2024 contre 3,41 M€ en 2023). Ceci s'inscrit en cohérence avec l'annonce de la collectivité selon laquelle les orientations budgétaires pour 2024 s'inscrivent dans la continuité des actions menées en 2023. La commission souhaite néanmoins **souligner l'effort déployé par la Région** sur ce plan, dans la mesure où **les crédits budgétisés au titre du fonctionnement (AE et CP) ont augmenté de près de 20% depuis 2022** (AE et CP de 2,88 M€ en 2022 contre 3,44 M€ en 2024).

La commission note également que pour 2024, sur le plan des subventions accordées dans le domaine sportif, qui inclut notamment **l'aide aux ligues et comités, le montant des AE et des CP reste inchangé** par rapport à l'exercice précédent, soit **2,7 M€**.

Les crédits de paiement budgétisés en 2024 pour le fonctionnement sont du même ordre que ceux de 2023 avec une hausse de moins de 1% (CP de 3,44 M€ en 2024 contre 3,41 M€ en 2023).

Sur le plan de l'investissement, les autorisations de programme enregistrent une hausse significative de 355 % (AP de 11,22 M€ en 2024 contre 2,47 M€ en 2023). La commission observe que cette hausse est principalement liée à **l'inscription d'une AP de 8,35 M€ pour la construction d'un gymnase à champ-Fleuri**. La commission constate avec satisfaction que ce projet, annoncé depuis plusieurs années maintenant, trouve enfin une déclinaison financière concrète dans ce projet de budget primitif.

Il est à noter que les crédits de paiement liés à l'investissement baissent de 13,4% par rapport à 2023 (CP de 4,66 M€ en 2024 contre 5,38 M€ en 2023). Rapporté à l'exercice 2022, la baisse est encore plus significative avec - 43% (CP de 8,15 M€ en 2022).

L'analyse des données budgétaires¹² fait apparaître un montant de **1,2 M€ en CP investissement pour des études liées à la rénovation du CREPS de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis**. Au regard de l'important retard accumulé sur ce dossier, **la commission aurait souhaité un point d'étape plus précis sur la progression de ces études**, d'autant que la collectivité a annoncé dans ses dernières orientations budgétaires, une date prévisionnelle pour le lancement des travaux fixée au plus tôt à début 2026.

La commission relève également des CP investissement à hauteur de 346 000€ pour le financement de divers projets relevant du dispositif de Plan de relance régional (PRR) dans le secteur du sport. La commission aurait souhaité plus de précision sur la nature des projets financés. **Par ailleurs, au regard de la dimension et de la vocation d'un « Plan de relance régional » ainsi que des besoins du territoire en matière d'équipements sportifs, la commission estime ce montant nettement insuffisant et regrette l'absence d'ouverture de nouvelles AP.**

Enfin, sur ce plan des équipements, la commission rappelle sa préconisation liée à l'opportunité de procéder à une **réactualisation du SRES¹³**. Ce schéma prospectif permettrait à la collectivité d'orienter à terme de manière plus précise, ses choix stratégiques et ses moyens financiers. Ce **SRES devra notamment s'inscrire en cohérence avec le « Plan 5000 équipements sportifs de proximité »** mis en œuvre par l'État et qui vise à accompagner dans toute la France, le développement de 5000 terrains de sport d'ici 2024.

2. Conférence régionale du sport

Suite à la mise en place récente de la Conférence régionale du sport qui doit permettre la réalisation d'un certain nombre d'actions concertées au service du territoire réunionnais, la commission retient que **la définition d'un Projet sportif territorial (PST) pour une durée de 5 ans, conditionne la mise en place de la Conférence régionale des financeurs**. Aussi, afin de permettre une opérationnalité de cet outil dans les meilleurs délais, la commission **incite l'ensemble des partenaires impliqués à œuvrer rapidement et de manière pragmatique à la définition de ce PST**.

3. L'accès au haut niveau : une ambition de conquête

Ce projet de budget semble confirmer **le positionnement de la collectivité vis-à-vis du CREPS** qui apparaît comme **l'outil régional de référence** exclusif en matière de **pratique sportive de haut-niveau**. Ceci se traduit budgétairement sur le plan du fonctionnement par un **quasi doublement des AE et CP pour l'accès au haut niveau** avec un montant de 800 000 € en 2024 contre 420 000 € en 2023. Au regard de cette démarche, la commission, tout **en soulignant cet effort budgétaire**, souhaite **rappeler le constat** qu'elle a formulé à l'occasion de l'examen des orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2024.

Dans son avis¹⁴, la commission indiquait **la nécessité de prendre en compte la réalité sportive du territoire** et considérait que **l'excellence sportive réunionnaise est avant tout fédérale**, d'où la nécessité d'y associer pleinement cet échelon. Elle estimait que dans le cadre de cet accès au haut-niveau, le CREPS constitue certes un outil **mais à ses côtés œuvrent tout aussi efficacement**, d'autres structures telles que **les centres de formation fédéraux**.

Par ailleurs, considérant **les retards importants** accumulés dans le cadre de la **réhabilitation des différents sites du CREPS** et au regard de la **capacité d'accueil maximale de l'établissement** figée depuis plusieurs années à 147 personnes, la commission suggérait d'impliquer et de mobiliser les autres outils existants, si l'on veut disposer de **perspectives réalistes** en matière de formation et de préparation de nos athlètes aux futurs grands rendez-vous sportifs (jeux olympiques 2024...).

¹² Tableau synthétique des dépenses réelles p. 26/1306

¹³ Schéma régional des équipements sportifs

¹⁴ Avis CCEE sur les OB du Conseil régional pour l'exercice 2024 – p. 29/59 et 30/59

POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

1. Commentaire général

L'analyse des différentes données chiffrées de ce **secteur de la cohésion sociale**, indique globalement pour 2024 **une reconduction des enveloppes budgétaires de l'exercice précédent** à travers une continuité des actions menées en 2023.

2. Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et les violences

Les budgets affectés à l'action régionale en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion de la visibilité et l'inclusion ainsi que la lutte contre toutes formes de discrimination, sont ainsi maintenus à des niveaux identiques à ceux de 2023.

La commission souligne avec intérêt **l'accompagnement volontariste de la Région** du projet de création d'une « **Maison des femmes** »¹⁵ sur le territoire. « *Ce centre se veut un lieu unique d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation pour les femmes vulnérables et victimes de violence* ». La commission note que ce projet mené en partenariat avec le CHOR¹⁶, trouve une traduction budgétaire effective avec une AP investissement de 400 000 € et des CP associés d'un montant de 200 000 €.

3. Lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales des territoires

La commission relève avec satisfaction **le maintien de l'engagement financier de la collectivité dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire** (AP de 300 000 € et CP de 280 000 €). **Une mise à jour des données relatives au public bénéficiaire de cette aide alimentaire** (estimé à ce jour par la collectivité autour de 60 à 70 000 personnes) semble toutefois **nécessaire au regard de la dégradation du contexte socio-économique** et afin de **s'assurer que les moyens budgétaires mis en œuvre soient adaptés à la réalité du terrain**.

La commission observe que **la volonté de la collectivité d'accompagner le tissu associatif** comme vecteur de cohésion sociale et exprimée dans les OB 2024, **est concrétisée dans ce projet de budget** à travers une AE fonctionnement de 90 000 € et des CP associés d'un montant de 140 300 €. Sur le plan de l'investissement, une AP et des CP à hauteur de 100 000 € sont également budgétisés.

La commission salue cette démarche et rappelle qu'elle partage ce positionnement de la collectivité sur l'importance de l'action associative, qui contribue indéniablement à la résilience de notre territoire. Elle formule le **souhait d'une montée en charge progressive de ces enveloppes budgétaires, afin de permettre au tissu associatif de disposer de véritables moyens à la hauteur des enjeux**.

Pour la commission, soutenir le tissu associatif, c'est également et avant tout **permettre à l'Éducation populaire d'occuper une place essentielle dans notre société**, à un moment où cette dernière est confrontée à de nombreuses crises (sociétale, environnementale, sanitaire, intergénérationnelle...). En sa qualité de processus qui œuvre à la transformation sociale et politique, travaille à l'émancipation des individus et du citoyen, et augmente leur puissance démocratique d'agir, l'Éducation populaire permet la formation de citoyens libres, éclairés, dotés du libre arbitre et soucieux des grands équilibres. La commission considère cette démarche vertueuse comme indissociable de la création d'une société plus résiliente, plus juste, plus solidaire et en phase avec la logique de soutenabilité.

¹⁵ Cf. Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 présenté le 1^{er} avril 2023 à la Préfecture de La Réunion par Madame Isabelle LONVIS-ROME, Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances

¹⁶ Centre Hospitalier Ouest Réunion

De surcroît, l'accompagnement de la collectivité au profit du tissu associatif s'inscrit en cohérence avec sa qualité de signataire de la « charte des engagements réciproques de La Réunion » depuis le 21 décembre 2017.

Au titre des travaux qui seront engagés par la collectivité en 2024 sur ce champ associatif, il est mentionné entre autres, l'accompagnement de la structuration des associations.

Sur cet aspect, **la commission suggère que cet accompagnement puisse se faire en lien avec le dispositif « Guid'Asso »** porté par le MAR¹⁷ et l'Etat.

Dans ce même ordre d'idée, la commission souhaite que l'organisation par le MAR du « forum associatif » fin 2024, soit l'occasion d'un véritable partenariat avec la Région.

4. Faire de la démocratie participative une valeur ajoutée à l'action régionale

La commission prend bonne note **des moyens budgétaires mobilisés en 2024** par la collectivité **au titre du développement de la démocratie participative**. Des AE et CP d'un montant identique de 430 000 € sont programmés en matière de fonctionnement.

La commission relève avec intérêt cette démarche et partage cette approche. Elle a elle-même souvent fait part dans ses avis du constat selon lequel les récents mouvements de contestation populaires ainsi que l'abstention de plus en plus importante enregistrée aux différentes échéances électorales, tendent à suggérer que **les modes de participation et de représentation démocratiques en vigueur dans notre société, ne semblent plus être véritablement en phase avec les aspirations d'un certain nombre de nos concitoyens. La défiance croissante d'une partie de la population vis-à-vis de la démocratie représentative ajoutée à la crise de légitimité des élus, font ainsi de la gouvernance un véritable enjeu.** Aussi, dans la perspective de bâtir une société différente, la commission estime **qu'il s'agit notamment d'investir le champ de la démocratie participative et de promouvoir les organisations favorisant l'intelligence collective.**

La commission souhaite que **ces différents moyens budgétaires affectés pour 2024 se traduisent de manière effective par la mise en place de ces différents outils.**

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

1. Commentaire général

La commission constate que l'exercice 2024 verra en priorité le déploiement du **nouveau programme INTERREG VI** océan Indien. Elle estime que **le dispositif est en cours d'amorçage** et qu'elle a **déjà formulé sur le fond ses observations pour ce secteur**, dans le cadre de l'examen des OB de la collectivité pour 2024. Dans l'attente de la communication des premiers taux de programmation provisoires, des montants de financement éligibles et des montants de dépenses certifiées, **la commission prend donc acte à ce stade des différentes données budgétaires fournies à titre prévisionnel.**

La commission relève néanmoins une **augmentation significative (plus de 117%) des AE** consacrées à ce secteur de la coopération régionale (AE de 3,02 M€ en 2024 contre 1,39 M€ en 2023). La commission constate par ailleurs à la lecture de la synthèse par secteur (Rapport RSDf n° 114875 - p.34/1306) que **des AE d'un montant de 2,4 M€ ainsi que des CP de 0,8 M€ ont été mobilisés en fonds propres par la collectivité** afin de soutenir divers projets de coopération

¹⁷ Mouvement associatif de La Réunion

dans la zone. La commission salue cette démarche qui pourrait permettre une plus grande flexibilité dans le financement accordé aux projets, et notamment concernant ceux qui pour des raisons purement techniques, comme la non compatibilité avec les critères liés au dispositif INTERREG, ne peuvent être soutenus à ce jour.

Toutefois, la commission aurait souhaité plus de lisibilité et de précisions sur la répartition de cette contribution de la Région entre les différentes priorités, notamment celle visant à « favoriser l'ouverture à l'international des jeunes » et plus particulièrement des étudiants.

Concernant l'accompagnement des projets de recherche/innovation, la commission note la dotation de plus de 20 M€ de fonds FEDER-INTERREG alloués sur l'ensemble de la programmation 2021-27. Les éléments communiqués ne permettent cependant pas à la commission de saisir comment cette dotation sera répartie annuellement ou pluriannuellement sur cette période et quel sera le montant de la contrepartie financée par la Région. La commission relève par ailleurs que l'Université de La Réunion, qui constitue la première force de recherche de notre territoire, n'est pas mentionnée au titre des futurs Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

2. La mobilisation de nouveaux leviers au service d'une politique de coopération régionale redynamisée

S'agissant de la politique de codéveloppement régional redynamisée de la collectivité, la commission relève la mise en place d'une AE de 481 000 € qui recouvre des opérations de coopération régionale ainsi que des projets et actions de coopération. Pour la commission, la distinction entre ces deux types d'actions est peu intelligible à première vue et elle aurait souhaité plus de précisions concernant ces deux démarches.

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »
Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

La commission note avec intérêt que ce budget prévisionnel 2024 est en légère augmentation (+2%) malgré un contexte financier difficile pour la collectivité. Il traduit la volonté de la Région de mener à bien son projet de mandature et correspond aux orientations budgétaires. L'examen de ce BP 2024 appelle la commission « Cadre de vie et développement territorial durable » à formuler les remarques suivantes :

AXE 1

**LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :
LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE**

Contribuer à la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements

► Le volet 1 : *Contribuer aux politiques en faveur du logement*

Concernant le volet 1, la commission salue l'effort financier réalisé avec l'augmentation des crédits du FRAFU¹⁸ à hauteur de 2 M€ contre 1 M€ en 2023.

Toutefois la commission constate que depuis 2021 la Région a décidé de réorienter le dispositif d'amélioration des logements sur la rénovation énergétique. La commission prend acte de cette volonté, mais elle souhaite attirer l'attention de la collectivité sur la problématique globale que représente la rénovation des logements. En effet, plus de 35 000 sont en attente de rénovation. Dans ce contexte, le CCEE a préconisé lors de l'examen des orientations budgétaires 2024 que la Région élabore avec les autres acteurs publics une véritable stratégie sur 10 ans pour combler le retard accumulé et répondre à ce besoin primaire des Réunionnais les plus démunis et ainsi créer de l'emploi non délocalisable¹⁹.

► Le volet 2 : *Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique des logements*

Sur le volet 2, la commission a bien noté que cette priorité régionale sera mise en œuvre essentiellement par les financements du PO FEDER 2021-2027 à travers 4 fiches-actions :

- 1- la rénovation thermique et énergétique des logements sociaux ;
- 2- les chauffe-eaux solaires des logements sociaux ;
- 3- la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- 4- la rénovation de l'éclairage public routier et des équipements sportifs.

Ces actions seront renforcées par des fonds propres afin d'accompagner les citoyens à travers le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) à hauteur de 1,5 M€ et le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) pour 2 M€. Ces financements devraient être complétés par d'autres dispositifs existants tels que le certificat d'économie d'énergie ou le cadre territorial de compensation.

La commission salue la volonté de la Région de clarifier ce parcours pour les citoyens. Elle regrette toutefois le manque d'indicateurs qui ne lui permet pas d'avoir une vision très claire concernant son efficacité sur le budget des ménages et la diminution de la consommation électrique.

¹⁸ Fonds régional d'aménagement foncier urbain

¹⁹ Voir avis CCEE sur les orientations budgétaires 2024 p. 34/60

AXE 2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

1. Le développement du tissu économique et la création d'emplois

La commission observe que l'année 2024 sera d'importance puisqu'elle scellera les accords entre la collectivité, les EPCI et les chambres consulaires pour décliner le SRDEII, pierre angulaire de la *Nouvelle Économie*. Elle sera également le point de départ de la collaboration avec l'État pour la mise en œuvre des moyens structurants dédiés aux *Territoires d'industrie* dont La Réunion a en effet grand besoin au regard des indicateurs économiques inquiétants qui sont rappelés (baisse de 18% de l'indicateur du climat des affaires et hausse de 56% des défaillances d'entreprises par rapport au dernier trimestre 2022). Dans un tel contexte, la baisse des AE/CP consacrés au développement du tissu économique et la création d'emplois [tant en fonctionnement (- 21%) qu'en investissement (- 38,4%)] interpelle la commission au regard des sommes inscrites dans les synthèses budgétaires des axes stratégiques.

La commission a bien noté par ailleurs l'importance de l'intervention du FEDER prévue à hauteur de 52 M€. Elle s'inquiète néanmoins des contraintes du FEDER liées notamment au préfiancement obligatoire qui constitue un frein pour les TPE et qui exclut l'essentiel des entreprises unipersonnelles et des micro-entreprises alors même qu'elles constituent l'essentiel du tissu économique réunionnais. C'est pourquoi la commission salue la décision régionale de mettre en place un fonds d'avance remboursable.

Au regard de la synthèse financière, la commission se questionne sur l'absence de CP en investissement en 2024 alors qu'ils représentaient 15M€ en 2023. Elle note avec satisfaction l'apport des fonds européens FEDER sur la politique de l'Internationalisation à hauteur de 8M€.

2. La pêche et la croissance bleue – Économie de la mer

La commission souligne l'ambition de la collectivité en matière d'économie bleue qui se traduit par un soutien fort des filières pêche et aquaculture, soutien qui se traduira notamment par des aides au renouvellement de la flotte de pêche côtière. Elle tient également à saluer la volonté régionale de renforcer et de structurer la gouvernance de l'Économie bleue qui a longtemps fait défaut au territoire du fait de la grande diversité des acteurs en co-présence et de leurs intérêts souvent divergents.

3. La relance du tourisme

En préambule, la commission estime essentiel de rappeler que le secteur se relève dignement d'une crise majeure grâce notamment au soutien du marché local, véritable atout pour les entreprises du secteur. Il n'en demeure pas moins que le tissu économique touristique s'est construit sur la base de deux marchés, local et extérieur, complémentaires et indissociables pour garantir le modèle économique des entreprises réunionnaises. Si 2023 a confirmé une reprise d'activité des arrivées extérieures, les efforts entrepris pour aller chercher de nouveaux marchés doivent se poursuivre pour exister face à la concurrence régionale et internationale.

Sur le budget présenté, la commission note l'absence de détail dans la répartition budgétaire ce qui ne permet pas de présenter une analyse affinée de ce secteur. Cependant, elle remarque que le budget 2024 accordé à la relance du tourisme traduit les changements amorcés par la collectivité en matière de gouvernance. Il apparaît donc que l'année 2024 sera une année de transition pour les organismes IRT²⁰ et FRT²¹ en charge de l'animation et la promotion touristique en vue

²⁰ Ile de La Réunion Tourisme

²¹ Fédération réunionnaise de tourisme

de leur fusion en 2025 sous statut d'EPIC²². La commission relève la volonté de la collectivité d'intégrer à la gouvernance l'ensemble des acteurs du secteur : Conseil départemental, EPCI, offices de tourisme et partenaires socio- professionnels. Dans ce cadre, elle note que des crédits en investissement sont programmés afin d'accompagner cette évolution statutaire d'un nouvel organisme du tourisme qui aura une double vocation, celle d'un comité départemental et régional du tourisme.

La commission observe une légère baisse des crédits de fonctionnement de 7,2 % en AE et 12,5 % en CP et une hausse importante (+ 250 % en AP) sur les investissements (*aménagement touristiques - animation et aides aux organismes économiques*).

Au chapitre investissement, plus de 6,4 M€ sont destinés aux aides aux entreprises et organismes ce qui correspond à une augmentation de + 221,2 %. Si cet effort est à saluer, la commission espère que les modalités d'accès à ces différentes aides seront simplifiées ou accompagnées.

Il est également précisé que parmi cette enveloppe : *0,7 M€ sont provisionnés pour la maison du cinéma et des jeux vidéo et 4 M€ pour la création d'une nouvelle structure touristique sous forme d'EPIC*. Si les crédits d'investissement de l'EPIC ne posent pas question au sein de la commission, celle-ci s'interroge toutefois sur les budgets prévus au secteur tourisme et octroyés à la maison du cinéma et des jeux vidéo. Elle suppose que le caractère transversal du secteur tourisme a motivé cette décision au titre de « La Réunion, Terre d'images, Terre de tournages » vitrine de la destination. Dans le même esprit la commission souhaiterait que la transversalité du secteur tourisme puisse se décliner vers d'autres secteurs tels que la culture, le patrimoine, le sport, les routes, la biodiversité, l'accessibilité ou encore l'aérien.

Concernant l'*accompagnement des filières prioritaires*, la collectivité précise que l'accompagnement des filières prioritaires identifiées dans le Schéma de développement et d'aménagement touristique (SDATR) sera poursuivi. Mais la commission regrette qu'aucun budget ne soit présenté à ce chapitre. Pour rappel, le budget 2023 annonçait une enveloppe de 170 000 euros au titre de l'accompagnement des filières prioritaires, sans précision sur les actions concrètes à mener. Par conséquent, la commission souhaiterait avoir des précisions sur les actions d'accompagnement qui seront poursuivies.

AXE 3 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Sur cet axe, il apparaît de manière globale qu'il représente 33 % des dépenses pour un montant total de 332 611 975 € soit + 5,6 % par rapport à 2023.

1. Doter l'île d'infrastructures modernes

La commission relève que l'essentiel des dépenses de ce secteur (à hauteur de 137,5 M€) est destiné au paiement des pénalités liées au chantier de la Nouvelle Route du Littoral, ce qui était déjà le cas en 2023 pour un montant de 141,9 M€.

En outre, la poursuite des études pour achever la NRL en tout viaduc, est un choix qui s'inscrit en cohérence avec l'option préconisée par le CCEE au regard des problématiques environnementales²³. La commission prend bonne note qu'un complément au dossier FEDER « Grand Projet » de 2017 a été produit pour intégrer les modifications du projet et les modifications calendaires et que la Région a négocié une nouvelle contribution de 420 M€ au titre du protocole « Matignon III ».

²² Établissement public de caractère industriel et commercial

²³ Voir avis CCEE sur le projet de la NRL – octobre 2021

S'agissant de la finalisation des études prévue pour 2024, la commission remarque que le dossier de l'interface avec Saint-Denis (NEO24) reste ouvert et dépendra pour partie du résultat des États généraux de la mobilité. Elle note également qu'une adaptation du projet n'est pas exclue par la collectivité, même dans le cas où son opportunité et sa pertinence seraient confirmées, ce qui est une façon de reconnaître que le projet qui sera retenu est encore loin d'être dévoilé. S'agissant du dossier stratégique de la connexion à la NRL, la commission aurait souhaité davantage de précision sur l'agenda des décisions à venir, ne serait-ce qu'en matière d'études complémentaires à mener.

Concernant la politique de grands travaux menée par la collectivité, la commission prend acte de l'ampleur des opérations à lancer et/ou à poursuivre qui concourent en effet à la sécurisation des transports routiers. Dans le même temps, cette sécurisation ne peut provoquer qu'une adhésion renouvelée au transport routier en automobile du fait des comportements individuels. De fait, ces derniers évoluent trop lentement, ce qui en l'état actuel de la circulation sur les axes principaux ne fait qu'augmenter la thrombose qui pénalise bon nombre de Réunionnais au quotidien. Heureusement, l'amélioration qualitative et quantitative des réseaux a aussi des effets bénéfiques pour la politique régionale de mobilité durable en matière de transport et de déplacement.

2. Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements

L'analyse de ce secteur montre une diminution des AP de 49,6 % par rapport à l'année 2023 avec 39,4 M€. Toutefois les CP, à hauteur de 47,9 millions, augmentent de 28,6 %.

Malgré cette diminution en AP la commission relève l'ambition de la collectivité de développer l'intermodalité et les transports en commun (TC). Seul un réseau performant de TC, notamment en termes de fréquence sur le réseau Car Jaune, peut en effet avoir des effets directs sur la décision de délaisser son véhicule personnel au profit d'un transport en commun beaucoup moins coûteux, tant individuellement que collectivement. Reste la problématique du dernier kilomètre qu'il conviendrait de prendre très au sérieux tant elle conditionne souvent les décisions individuelles.

S'agissant des alternatives au tout-automobile, l'installation du Comité des partenaires en 2022 qui doit aboutir à la signature des Contrats opérationnels de la mobilité à l'échelle des bassins de mobilité des quatre intercommunalités, constitue une avancée appréciable et la commission souhaite ardemment qu'elle se concrétise effectivement en 2024 par la mise en œuvre de Contrats d'objectifs et de moyens (COM).

En outre, parmi les alternatives au tout-automobile figure également le transport en vélo. En cela, la poursuite régulière, mais jugée trop lente par le CCEE, du programme de la Voie Vélo Régionale (VVR) et le développement des mobilités alternatives par des mesures d'accompagnement du covoiturage (KAROS) constituent des initiatives encourageantes. Sur ce point, la commission aurait d'ailleurs souhaité davantage de précisions sur des mesures qui ne sont qu'évoquées dans le rapport (développement d'aires mieux équipées, plus attractives, soutien financier aux covoitureurs via une application locale). Au regard de l'importance croissante du covoiturage, de telles mesures (voire d'autres) mériteraient qu'on s'y attarde davantage.

3. Maintenir un réseau routier national à haut niveau de service

Concernant le maintien du réseau routier national avec un haut niveau de service, la Région propose un budget en AP de 72,4 M€ soit une augmentation de 16,2 % par rapport à 2023. À ce titre, la commission note avec satisfaction la recherche d'un équilibre entre le développement du réseau, sa conservation et sa modernisation afin d'écouler dans de bonnes conditions de sécurité

le trafic actuel. La collectivité précise à ce sujet que ce réseau représente un atout pour le futur « car il aura *probablement* à supporter demain le système de transport moderne qui se substituera au transport routier individuel ». Pour sa part, la commission a le sentiment que cette probabilité devrait être de l'ordre de la certitude dès à présent au regard de l'état de la circulation sur notre territoire et des prévisions à l'horizon 2044 quand la population de l'île aura dépassé le million d'habitants.

4. Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement

La commission souscrit pleinement aux deux priorités que s'est fixée la collectivité, à savoir :

- réussir la révision du Schéma d'aménagement régional SAR et conférer aux Hauts et à l'Est un caractère prioritaire en soutenant la ruralité ;
- assumer pleinement toutes ses responsabilités dans l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et accélérer sa mise en œuvre opérationnelle.

La commission a bien noté également que l'année à venir sera essentielle dans le processus de révision du SAR et elle sera particulièrement attentive aux différentes étapes du processus. Elle veillera pareillement aux avancées des réflexions et des décisions sur la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

La Commission a également relevé avec satisfaction la volonté affirmée de la collectivité de contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais. Elle aurait souhaité néanmoins davantage de précisions sur les possibles créations d'un Comité stratégique et d'un observatoire dédié aux Hauts.

Par ailleurs, elle note que la collectivité poursuivra sa contribution à la structuration urbaine du territoire par le biais du programme « Petites villes de demain », du programme « Action Cœur de ville » et du grand projet « d'Écocité insulaire et tropicale de La Réunion » sur le cœur d'agglomération du Territoire de l'Ouest (TO).

Si le rééquilibrage du territoire appelle en effet des mesures fortes pour les Hauts et le milieu rural de La Réunion, la réalité actuelle est bien celle d'une urbanité qui concerne la grande majorité des Réunionnais. Dans ce contexte et de ce fait, la commission salue la volonté régionale de développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire en soutenant notamment le programme d'action de l'AGORAH²⁵ et en faisant de l'Observatoire virtuel de La Réunion un véritable centre de ressource en géomatique.

Sur la préservation de la biodiversité, la commission approuve la décision d'accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité²⁶ en participant à son financement, à sa gouvernance et en proposant un évènement régional de sensibilisation en faveur de la préservation de la biodiversité à destination du grand public. Une telle initiative ne peut que retenir l'attention de l'ensemble de la commission « Cadre de vie et développement territorial durable » mais également des autres commissions du CCEE tant il est vrai que ces problématiques renvoient également à l'éducation, à la culture, au sport et à l'ensemble de nos comportements individuels et collectifs.

Globalement la commission ne peut donc que se réjouir des crédits engagés pour l'accompagnement de l'ARB et l'élaboration de la Stratégie régionale de la biodiversité. Cependant elle attire la vigilance de la collectivité sur l'efficacité dont il faudra faire preuve concernant la préservation des espèces menacées²⁷. Si la commission aurait souhaité une présence plus significative des experts et de la société civile Réunionnaise au sein du Conseil d'administration de l'ARB, les crédits alloués à cette action nouvelle laissent présager une évolution dans le bon sens.

²⁵ Agence pour l'observation de La Réunion, l'aménagement et l'habitat

²⁶ 300 000 euros en AE/CP

²⁷ Voir communiqué de presse du 21 novembre 2023 de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) : « Liste rouge des espèces menacées en France, cote d'alerte pour la de La Réunion »

	FONCTIONNEMENT*		INVESTISSEMENT*	
	AE	CP	AP	CP
Création d'une Agence Régionale de la biodiversité	300 000	300 000	-	-
Élaborer une stratégie Régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels	10 000	10 000	-	-

*euros

La commission prend acte également des sommes engagées pour accompagner les acteurs du territoire mais elle suivra avec attention les actions opérationnelles sur la reconquête de la biodiversité (restauration des habitats et lutte contre les espèces invasives végétales et animales) qui ne sauraient être dissociées du dispositif "emplois verts" appuyé justement par le "fonds vert".

	FONCTIONNEMENT*		INVESTISSEMENT*	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les acteurs du territoire	336 000	306 000	925 200	508 400

*euros

Par ailleurs, concernant les sommes dédiées à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens. Au regard de l'étendue et de l'importance de la tâche, celles-ci semblent insuffisantes à la commission. Elle estime qu'une véritable transition écologique ne peut se satisfaire d'actions partielles, incomplètes et manquant d'ambition.

	FONCTIONNEMENT*		INVESTISSEMENT*	
	AE	CP	AP	CP
Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens	60 000	60 000	-	-

*euros

4. Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, une sécurisation et une amélioration du cadre de vie du citoyen

En ce qui concerne la politique de traitement des déchets, la commission soutient la volonté de la collectivité de mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030 tout en améliorant le cadre de vie du citoyen en prévenant les risques et en distribuant une eau de qualité. Dans ce cadre, la commission note également que les principales actions mises en œuvre par la Région seront financées en 2024 essentiellement sur les crédits du PO FEDER 2021-2027 à hauteur de 41 M€ et sur fonds propres à hauteur de 13 M€.

Les interventions en faveur de la création des filières de valorisation des déchets et de la dynamisation de l'emploi (I) s'articuleront autour de :

- la gestion et la valorisation des déchets ménagers ;
- la transformation des déchets verts-composts ;
- la réhabilitation des anciennes décharges ;
- la contribution au développement de l'économie circulaire ;
- l'accompagnement des acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement de tous les déchets.

Dans ce cadre, la Région affiche sa volonté d'assumer les compétences qui lui sont accordées par la loi NOTRe depuis 2015 en mobilisant les fonds FEDER, ce qui est en effet indispensable au regard de l'urgence de la situation s'agissant de la gestion des déchets sur notre territoire. Alors que le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) en cours de finalisation affiche des objectifs ambitieux (réduire de 15% la production de déchets ménagers et atteindre 60% de réutilisation ou recyclage en 2030 au regard des niveaux de 2010 pour permettre une réduction de l'enfouissement à l'horizon 2035), la commission suivra avec attention le long parcours institutionnel du Plan finalisé en 2024 car la perspective de 2030 se rapproche chaque jour un peu plus.

À l'intérieur du PRPGD, un Plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) est annoncé pour identifier les filières locales à structurer et pour orienter les appels à projets et les appels à manifestation d'intérêt à venir en lien notamment avec l'ADEME²⁸ et en mobilisant les fonds FEDER. La commission encourage cette initiative mais souhaiterait une nette accélération des processus puisqu'elle constate que la fiche action FEDER est validée au 30/06/2023 mais que la cible 2024 consiste à lancer l'AMI dédié sans plus de précision temporelle.

Ainsi, la commission se félicite de la mise en place opérationnelle du PRPGD et du PRAEC. Cependant elle aurait apprécié voir apparaître dans ce budget prévisionnel 2024 plus d'indicateurs afin de mieux suivre les réalisations, les impacts sur la nature, la création d'emploi et la valorisation énergétique.

Sur la partie II, *Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen*, la commission relève que des actions seront menées dans le cadre de la prévention des risques pour :

- installer et accompagner la mise en œuvre d'un groupe régional sur le climat (GREC) ;
- accompagner la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien pour les actions d'adaptation à l'évolution du trait de côte ;
- contribuer à la révision du schéma de prévention des risques naturels (2018-2022) ;
- contribuer à une démarche de contractualisation avec l'Institut Physique du globe de Paris et l'observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise ;
- apporter une contribution au GIP requin avec toutefois la volonté exprimée de diminuer la participation de la Région.

Afin de sécuriser et d'améliorer le cadre de vie du citoyen, la collectivité interviendra pour aider à la prévention d'un nombre important de risques qui concerne La Réunion (risques d'inondation, de submersion, volcanologique... et risque requin). L'accompagnement des différents observatoires dédiés mérite en effet toute notre attention car en l'absence de données scientifiques, la modélisation et la prévision de ces risques sont impossibles.

D'une façon globale, la commission approuve donc l'ensemble de ces dispositifs notamment la création du GREC mais elle s'inquiète de la volonté de diminuer les budgets alloués au GIP requin. En effet, il lui semble nécessaire de garder le même niveau de financement de tous les partenaires car ce dispositif permet de sauver des vies et contribue également à l'image touristique de l'île.

Concernant le volet II.B, *Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant pour préserver la santé du citoyen*, la commission observe que la Région sollicitera l'aide du PO FEDER 2021-2027 pour :

- la création et l'extension d'usines de potabilisation d'eau ;
- la création des stations de traitement des eaux usées ;
- la valorisation des eaux usées en sortie de STEP.

²⁸ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Par ailleurs, la Région utilisera aussi ses fonds propres pour :

- contribuer à limiter les fuites d'eau ;
- mettre en place un dispositif d'aide pour le stockage de l'eau pluviale chez les particuliers ;
- suivre le Plan Régional Santé Environnement (PRSE4).

L'ensemble de ces interventions vise une amélioration globale de la gestion de l'eau qui est largement souhaitée par la commission. Cette dernière regrette néanmoins que les AMI soient lancés encore une fois tardivement alors que les fiches actions FEDER sont validées depuis le 30/06/2023. Sur ce volet la commission encourage la Région à augmenter et à accélérer ses actions engagées depuis plusieurs programmes et à contribuer ainsi à la résolution des problèmes d'eau brute et d'eau potable auprès des collectivités et des particuliers.

Au sujet du volet III, *Améliorer qualitativement le dispositif des emplois verts*, la commission ne peut que se réjouir de la poursuite du dispositif. Elle remarque que celui-ci bénéficie de crédits d'État mais aussi des fonds propres de la Région à hauteur de 8,7 M€ en fonctionnement et de 0,6 M€ en investissement pour :

- valoriser les sites touristiques ;
- développer la lutte anti-vectorielle ;
- développer la lutte contre les espèces envahissantes ;
- construire un parcours d'insertion jusqu'à la professionnalisation des salariés ;
- valoriser le dispositif et les réalisations.

La commission a toujours soutenu le dispositif emplois verts dans la perspective de créations d'activités, d'emplois et de montée en compétences. Cependant elle a plusieurs fois regretté le manque de formation des encadrants et le choix des sites. Aussi elle partage l'ambition de la Région Réunion visant à l'optimisation des moyens et à une juste répartition sur le territoire en priorisant notamment les sites touristiques qui font l'image et le rayonnement de notre île. À ce titre, elle suggère à la collectivité régionale de se rapprocher des organismes de tourisme dans le choix des sites touristiques à aménager. Enfin, la professionnalisation de ces emplois et leur accompagnement en sortie du dispositif constitue un enjeu fort que la commission apprécie.

5. Atteindre l'autonomie énergétique

La commission observe une augmentation significative des crédits d'investissement sur ce secteur prioritaire avec + 89,8 %. Soit, 30,75 M€ en AP contre 15,71 M€ en 2023. La répartition est réalisée selon les 3 axes suivants :

1. Mettre en œuvre des documents stratégiques visant à l'autonomie énergétique.
2. Élaborer et mettre en œuvre un plan solaire régional thermique et photovoltaïque.
3. Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement.

Au sujet de la rénovation énergétique des logements chez les particuliers, la commission aurait apprécié l'apport d'éléments d'informations plus significatifs sur le dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la maîtrise de l'énergie) principalement concernant son efficacité pour les foyers modestes.

Commission « Media, audiovisuel & communication »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

En préambule, du fait de la transversalité de ses champs de réflexion, la commission précise qu'elle a choisi - afin d'assurer une cohérence accrue de son avis - de présenter son analyse de ce projet de budget primitif sur la base d'une déclinaison des différentes thématiques énoncées dans son intitulé. Étant donné que ces thématiques sont souvent interconnectées, il est en effet difficile d'effectuer une analyse par axe sans risquer la redondance des arguments. Dès lors, l'examen de ce projet de budget primitif se concentrera sur les domaines du numérique, de l'audiovisuel et du cinéma dans une acception large, englobant la structuration des filières de l'audiovisuel et du cinéma, l'éducation à l'image et le financement des filières.

Sur le plan global, la commission se réjouit des choix politiques faits par le Conseil régional pour cet exercice 2024, à savoir : des investissements dans le champ du numérique, une augmentation du budget en ce qui concerne l'audiovisuel, le cinéma et les jeux vidéo, un maintien de l'effort régional sur le dispositif Numérisak et Kap numérik.

1. Le Numérique

Lycées connectés et Numérisak au service de l'éducation :

La commission salue la continuité du programme **Numérisak** sur 2024, possible grâce au marché mis en œuvre pour les lycées et aussi la possibilité de compléter les collections en livres papier des CDI. La collectivité renouvelle son souhait d'accompagner les jeunes et leurs familles, mais le dispositif d'aide à la connexion Internet en vigueur (20 € / mois sous conditions), récemment confirmé à la tribune lors du NEC 974, n'est pas explicitement cité dans cet objectif.

La commission estime par ailleurs judicieux d'évaluer de quelle façon les élèves et leurs enseignants s'approprient ces outils numériques et donc le degré d'utilisation de ces outils aux finalités dévolues. La commission s'interroge également sur la part d'implication de la collectivité dans le contenu du plan numérique, à savoir un suivi de la mise en œuvre de ces contenus pour s'assurer qu'ils correspondent aux besoins des élèves/lycéens réunionnais, au regard des spécificités culturelles du territoire.

La commission maintient ses alertes sur les risques de voir certains enfants et jeunes pénalisés dans leurs apprentissages à domicile. Alors que la collectivité régionale a achevé **le déploiement du THD** sur l'ensemble du territoire, la capacité des lycées à **exploiter leur connexion internet**, et celle des familles à s'approprier complètement les outils mis en place par la Région Réunion demeure une interrogation. Il conviendrait, dès lors, de se questionner sur au moins 3 volets :

- La qualité du réseau internet existant dans chaque lycée (selon des retours reçus par la commission éducation du CCEE, certains établissements ne disposent pas d'un niveau de connectivité suffisant pour garantir la fonctionnalité des besoins pédagogiques notamment),
- La capacité de tous les foyers à souscrire aux offres internet du marché,
- La capacité des familles à utiliser les interfaces pédagogiques (Pronote).

Sur la question de la prise en charge des prix de l'internet, la commission reprend la préconisation des orientations budgétaires 2022, à savoir la mise en place de mesures favorisant l'accès à distance, avec notamment le support du coût de connexion à domicile évoqué ci-dessus.

Une plateforme culturelle numérique : un des aspects de l'innovation culturelle

Dans le champ de l'innovation et des nouvelles pratiques culturelles, la commission milite pour la mise en place d'une plateforme régionale de mise en commun des ressources, de collaboration, d'échange d'idées/partages de savoirs et de bonnes pratiques. Cette plateforme pourrait valoriser des contenus en ligne de structures accompagnées par la Région (tels que ceux du PRMA (Pôle Régional des Musiques Actuelles – Takamba et PHOI (Phonothèque Historique de l'Océan Indien) -, de la plateforme ZEVI (Plateforme Jeune Public de La Réunion) - centre de ressource en ligne soutenu par la Région - ou du FRAC, existantes et à venir avec son projet - lauréat du dispositif de France 2030 -d'expérience augmentée du spectacle vivant) et d'autres sources numériques développées par des partenaires.

La collectivité régionale pourrait ainsi accompagner - en complémentarité de l'État - des transformations numériques des lieux de pratiques culturelles et notamment, ceux qu'elle finance. Le numérique aurait toute sa place au sein notamment des musées régionaux qui ne proposent pas actuellement de bien culturel dématérialisé. Une plateforme régionale culturelle numérique permettrait à ces structures de se réinventer et innover, dans un équilibre garant de la diversité culturelle, de la protection des créateurs, de la rencontre sensible avec les lieux et les œuvres.

Il s'agirait là aussi de permettre le rayonnement des musées régionaux offrant un contenu scientifique et culturel unique au monde vers des publics hors du seul territoire réunionnais. La Cité du Volcan pourrait notamment profiter de cette transformation numérique des musées régionaux afin de conventionner avec l'Observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF-IPGP) afin que ce dernier puisse partager, sur la plateforme numérique culturelle et sur la plateforme Opendata régionale, ses contenus scientifiques.

Étant donné le projet de rénovation des locaux de OVPF annoncé par la direction recherche et innovation de la Région, la valorisation par la collectivité des contenus de cette structure dédiée à la recherche en serait plus cohérente.

L'inclusion numérique, une innovation sociale

L'inclusion numérique demeure bien, pour la commission, l'une des réponses prégnantes aux problématiques d'illectronisme qui traversent la société.

Selon l'étude de l'Observatoire du numérique régional sur la digitalisation des individus, des ménages et des entreprises livrée en 2023, 1 réunionnais sur 6 a déjà entendu parler du « **Pass Numérique** ». Parmi eux, 14% déclare que lui ou un de ses proches en a déjà bénéficié, ce qui aboutit donc, au final, à un peu plus de 2% de la population réunionnaise. Le taux de notoriété reste globalement inchangé quel que soit le profil socio-économique des personnes interrogées. Un réunionnais sur 5 (18%) ressent le besoin d'être formé au numérique, ce qui représente environ 120 000 réunionnais de 15 ans ou plus auxquels il convient d'ajouter les 115 000 illettrés qui nécessitent d'être accompagnés. Ce besoin va croissant avec l'âge, jusqu'à 60 ans, puis décroît au-delà, alors qu'il s'agit de la tranche d'âge la plus en difficulté face au numérique. Ainsi, bien que plus de la moitié des 60 ans et plus se trouve en situation d'illectronisme, seuls 20% souhaiteraient y être formés. Les besoins exprimés s'orientent majoritairement (76%) vers une formation plutôt qu'un accompagnement (23%).

La commission se félicite de l'engagement de la collectivité comme co-porteur de la feuille de route territorialisée de l'Inclusion numérique « Réunion Numérique Ensemble » aux côtés de l'État, le Département et Solidarnum, engagement qui définira la gouvernance et l'ingénierie financière adaptées en 2024.

La commission se félicite aussi des actions d'inclusion, comme l'utilisation par les services des 155 lieux de médiation numérique recensés par le Hub Ultra Numérique / Solidarnum et intégrés à DORA²⁹, l'outil national de cartographie³⁰. La cartographie présente les lieux par typologie (France services, disposant de conseillers numériques, d'aidants connect, Pass numériques...) et pour les plus complets, les jours et horaires d'ouverture, les services d'accompagnement et de formation dispensés...).

La commission préconise un travail d'apport de précision sur les données de ces lieux pour bien informer les utilisateurs. Par exemple, l'ouverture du portail début 2024 de la Continuité territoriale gagnerait à être complétée par l'indication des lieux labellisés pour accompagner les demandeurs.

La commission encourage l'accompagnement par la Région des collectivités pour garantir l'accessibilité des services dématérialisés dont les sites internet. Elle suggère d'associer les acteurs spécialisés dans la formation aux outils dotés d'Intelligence artificielle afin de rendre ces services dématérialisés plus performants et accessibles aux personnes souffrant d'illectronisme.

S'agissant des tiers-lieux, la commission se réjouit de l'étude d'une « Vague 2 » pour un déploiement en 2024, par la Région, du dispositif Deffirun, déclinaison régionale du dispositif national Deffinnov en 2022.

Sur la question de l'**inclusion numérique**, la commission réitère sa proposition d'accompagnement par la collectivité de davantage de dispositifs de formation au métier de **médiateur numérique**, de plus en plus indispensable.

Plateforme régionale, tiers lieux, câble sous-marin, cybersécurité et open data, Kap numérik et transition numérique : supports de la démocratie participative, du développement économique et des politiques publiques :

Concernant le volet sur l'**Open Data**, la commission salue la poursuite de démarche de mutualisation des données publiques et d'animation territoriale. Elle espère que la collectivité parviendra à inciter les producteurs de données publiques à se fédérer autour du portail qui recense déjà 252 jeux de données, plutôt que de les « forcer » à respecter les obligations, conformément à la loi du 7 octobre 2016³¹. Du succès de cette démarche découle l'enjeu de la cohérence des politiques publiques et dans une configuration idéale, la réduction des redondances de projets et de la juxtaposition des dispositifs.

La poursuite du développement d'outils et de processus de la concertation publique régionale est conforme à l'engagement de la mandature de mieux faire vivre **la démocratie participative** et l'expression citoyenne. Le recours à la participation citoyenne est un rouage essentiel de démocratie qui comporte un enjeu fort. Car, le citoyen s'implique dans le processus parce qu'il en attend une plus grande prise en compte de ses aspirations. Il convient dès lors, pour chaque consultation, d'en définir précisément, à la fois les attendus et les limites qui y sont rattachées. Cela permettrait d'éviter la possible frustration d'avoir l'impression de « *donner son avis pour rien* » susceptible de générer une désaffection des contributions ultérieures.

Pour cela, des outils comme une charte de la démocratie permettraient de garantir un dialogue équilibré et de poser les grands principes d'exercice de la participation citoyenne, envisagée comme un levier de co-construction des politiques publiques. Un processus à même, grâce aux outils d'intelligence collective d'instaurer une confiance mutuelle et de garantir une plus grande connaissance partagée entre élus, agents et citoyens, favorisant la compréhension des projets et la prise de décision.

²⁹ Digital Operational Resilience Act – loi sur la résilience opérationnelle du numérique

³⁰ <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/lieux-de-mediation-numerique-sur-le-territoire-la-reunion-fournis-par-ultra-numerique/>

³¹ Loi pour une République Numérique : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20301-loi-republique-numerique-7-octobre-2016-loi-lemaire-quels-changements>

La commission incite donc au développement des moyens de la collectivité pour exploiter les données issues de la concertation publique et mettre en œuvre les modalités de la co-construction. Une manière d'inscrire la collectivité dans une dynamique où - à la faveur de la crise sanitaire et de l'essor du numérique - les plateformes citoyennes se multiplient et facilitent la consultation sur des questions spécifiques.

Toutefois, l'inclusion et la lutte contre l'illectronisme doit inciter, au-delà de sa dimension numérique, à multiplier les formes de participation citoyenne. La commission suggère donc de jouer sur leur complémentarité ce qui permet de mobiliser davantage de publics variés. Il serait opportun d'envisager la prise en compte des tiers lieux et des aidants numériques, au sens large, dans ce processus comme auxiliaires de partage d'initiatives citoyennes et vecteurs de lien social.

S'agissant du numérique au service de l'économie, la commission prend acte de la poursuite des dispositifs d'aides aux entreprises du secteur et du soutien aux projets d'accompagnement de transition numérique portés par des sociétés hors du secteur numérique grâce à l'outil **Kap Numérik**.

Enfin, la commission souligne la qualité du travail d'anticipation des services de la collectivité sur le plan du **désenclavement numérique de l'île** pour assurer une continuité du raccordement de La Réunion au réseau numérique mondial et agir sur le champ de la **cybersécurité** au profit de tous les acteurs publics et économiques de l'île.

2. Cinéma, audiovisuel et jeux vidéo

L'éducation à l'image et la diffusion des œuvres

La commission constate que le Budget Primitif ne détaille pas le budget dédié au projet d'accompagnement et de création de salles de cinéma.

Toujours est-il que si ces projets sont maintenus, ils pourraient dans leur conception aussi être inspirés par des initiatives du type micro-folie, telle que celle mise en place à la Possession, depuis 2019. Ce projet offre un maillage territorial fort et une offre culturelle originale et large qui bien que basée sur une offre cinématographique est aussi tournée vers la transversalité, l'innovation culturelle. Au sein d'une infrastructure existante, il est possible de proposer plusieurs services : expositions, cinéma, spectacle vivant, médiathèque et tiers lieu, sur un même espace communal ou intercommunal. Ce type de concept favorise la proximité, le désenclavement, la dynamisation de territoires tout en permettant le croisement des financements (État, Région, Département, Intercommunalité).

Le soutien à la filière des Industries culturelles créatives

La commission salue globalement l'augmentation du financement et du fond de soutien à destination des acteurs de la filière.

La commission se réjouit de la mise en place d'un budget d'investissement de 4,8 M€ en Autorisation de Programme et 4,4 M€ en Crédits de Paiement pour les projets de coproduction, avec la création de la **Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo** et d'un **studio de tournage**. Elle s'interroge cependant sur les modalités de fonctionnement de ce studio et si une démocratisation de son accessibilité sera envisagée dès sa création afin d'en faire un outil fédérateur pour tous les acteurs de la filière, quels que soient leur envergure.

Cette maison permettra d'ailleurs à la collectivité de s'appuyer sur les forces vives du territoire qui œuvrent aussi à la consolidation de la filière des jeux vidéo. En effet, le collectif Bouftang vient tout juste de livrer, en novembre dernier, la première étude sur l'industrie du jeu vidéo à La Réunion, en partenariat avec le TCO et Canal Box.

Cette entité régionale travaillera à n'en pas douter avec le futur Pôle Territorial des ICC prévu dans l'ouest, afin d'agir pour le développement de la filière des ICC.

Le maintien du **fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et au nouveaux médias** ne peut que susciter l'adhésion de la commission. Parallèlement, la Région réaffirme la création d'une Maison du cinéma et des jeux vidéo sous la forme d'une régie reprenant les missions de l'Agence Film Réunion avec une dynamique affirmée : accompagner et animer la filière audiovisuelle locale par le biais de **la coproduction**.

Hormis le format juridique de cette entité, il n'est pas précisé quelle structuration adoptera un tel organisme et quel sera le format et la représentativité de sa gouvernance que nous souhaitons inclusive et paritaire. Comment se déclinera son intervention sur les 3 axes de la politique régionale en matière d'audiovisuel ? Quel lien aura-t-elle avec les associations locales qui œuvrent également à la structuration de la filière et la montée en compétences des professionnels ? Une exigence de crédibilité dans son fonctionnement et sa gouvernance sera nécessaire pour être à la hauteur de l'ambition portée par la collectivité : faire des industries de l'image de La Réunion une filière d'excellence reconnue à l'international.

La commission ne peut que souscrire à la volonté régionale de **structuration de l'offre de formation dans le domaine des ICC**, d'accompagnement des actions en faveur de **l'éducation à l'image** et la coordination d'initiation des jeunes aux métiers des ICC (Ateliers Chantier d'Insertion (ACI), stages professionnalisants, formations et coaching). Néanmoins, elle questionne, là aussi, le lien fait avec les associations locales qui œuvrent dans le même champ.

La commission s'interroge sur la déconnexion du champ du cinéma et de l'audiovisuel de la réflexion régionale globale autour du champ culturel, ces domaines étant uniquement envisagés par le prisme du développement économique. Il serait en effet dommage qu'on fasse ainsi l'impasse sur la dimension culturelle du contenu des œuvres produites par la filière et son rôle au sein de l'offre de produits culturels locaux et sa valorisation comme œuvre patrimoniale réunionnaise. Quant à la dimension touristique de la production cinématographique à La Réunion, la commission « media, audiovisuel et communication » renvoie à l'avis de la commission « cadre de vie et développement territorial durable » qui évoque aussi la notion de transversalité.

Envisagé sous cet angle, il conviendrait alors de s'interroger sur la pertinence d'intégrer les œuvres cinématographiques locales non contemporaines au processus d'inventaire régional du patrimoine culturel en l'absence de cinémathèque et en complément du travail de sauvegarde mené par la Bibliothèque Départementale. Et de là, faire le lien avec la politique d'éducation à l'image régionale évoquée précédemment afin qu'elle puisse dépasser le seul cadre des actions à destination des scolaires pour aller vers tous les autres publics dans une perspective de dynamique d'éducation populaire.

Pour la commission, le développement d'échanges entre le secteur de l'audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéo est judicieux. Il pourrait également être envisagé ce même développement d'échanges entre ces deux secteurs et celui de la musique et des arts plastiques et visuels, ces derniers pouvant contribuer aux contenus des premiers. Un soutien du Conseil régional sur ce point serait le bienvenu.

La commission serait favorable à la mise en œuvre d'un nouveau cadre d'intervention pour événements culturels contribuant au développement économique de l'île pour accompagner des **festivals internationaux du film, un salon et un marché du jeu vidéo** une mesure cohérente au regard du potentiel de développement de la filière des ICC (industries culturelles créatives) localement et dans la zone indianocéanique.



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

Le projet de décision modificative n° 3 du budget principal de l'exercice 2023 de la Région

Validé en Assemblée plénière du 12 décembre 2023

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) a été saisi sur le projet de décision modificative n° 3 (DM3) du budget principal de l'exercice 2023 au Conseil régional de La Réunion sur lequel, il rend un avis fondé sur les remarques ci-dessous.

Tout d'abord, sur le fond, le CCEE observe que cette DM3 ne modifie pas radicalement le budget voté mais procède à reprendre « *des propositions d'ajustement des prévisions budgétaires du budget principal en autorisation de programme (AP) et d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) au regard de la projection de la réalisation en dépenses et en recettes au 31 décembre 2023* ».

Ensuite, le CCEE note que le rapport de présentation de la DM3 met en avant les éléments qui suivent, à savoir ; « *le cadre budgétaire proposé par cette DM3 veille à préserver les capacités financières de la Région, comme suit :*

- *le niveau d'épargne brute dégagé au budget 2023, à ce stade de l'exercice, est stabilisé à 144,8 M€ / 146,8 M€ au budget primitif (BP 2023), avec une capacité de désendettement ne dépassant pas les 9 années, conformément à la stratégie financière définie ;*
- *le taux d'épargne brute s'établit à 23,3 % ;*
- *le recours à l'emprunt est en diminution de 64,5 M€ soit un montant à 9,9 M€ (130,3 M€ au BP 2023), préservant des marges de manœuvres futures ;*
- *les dépenses qui diminuent de 98,6 M€ dont 88,9 M€ en section d'investissement et de 9,6 M€ en section de fonctionnement. Ces réajustements à la baisse concernent :*
 - *les routes : - 70 M€,*
 - *les acquisitions de bâtiments, de véhicules et de matériels informatiques : - 9,7 M€,*
 - *les prestations de la formation professionnelle : - 7 M€,*
 - *le financement du Plan de relance par avenant de prolongation : - 3 M€,*
 - *les aides régionales aux entreprises et dispositif d'ingénierie financière : - 3,3 M€ ;*
- *Les recettes dont les crédits baissent à hauteur de 34,1 M€ dont 24,4 M€ en section d'investissement et 9,6 M€ en section de fonctionnement ».*

L'analyse de ces indicateurs invite le CCEE à formuler les observations suivantes :

- *les indicateurs d'épargne brute, d'épargne nette et de capacité de désendettement sont présentés hors provisions. Aussi, le Conseil s'interroge-t-il sur cette volonté d'afficher ces indicateurs sans les provisions³². Il regrette le manque d'information sur ce point car au-delà du choix politique fait à ce niveau, une explication claire et précise du Conseil régional sur l'absence de prise en compte des prévisions dans le calcul de ces indicateurs aurait été la bienvenue. En effet, elle aurait évité toutes les interrogations qui apparaissent et subsistent sur « les provisions » notamment celle en lien avec les contentieux de la nouvelle route du littoral (NRL) ;*
- *s'agissant des dépenses, et plus particulièrement du volume de sommes mobilisées pour ce réajustement budgétaire, le CCEE s'étonne de leur importance notamment en section d'investissement. Est-ce à dire que :*
 - *Les projets ne sont pas prêts ?*
 - *Les moyens sont-ils insuffisants pour amener les projets à maturité ?*

Ce type de réajustement budgétaire demeure, in fine, préjudiciable pour le territoire car c'est d'autant de ressources financières qui ne seront pas captées par les acteurs de l'écosystème socio-économique local. Alors que vu l'actualité, tous les marchés sont les bienvenus pour soutenir les acteurs durant cette période incertaine de crise.

Enfin concernant les recettes, le CCEE note une perte de 696 000 € en raison « *d'une perception moindre de [...] la taxe aérienne dont la nouvelle tarification à 4,75 par passager est intervenue à partir du 1^{er} avril 2023* ».

³² Cf. tableau page 3/197

Aussi, le CCEE attire la vigilance de la collectivité sur cette diminution, qui pourrait perdurer, voire s'amplifier avec l'augmentation faramineuse du prix des billets d'avion dont l'incidence sur le nombre de passagers pourrait à terme, ne pas être négligeable.

Pour conclure, le CCEE apprend, à la lecture de ce projet de DM3, la décision du Conseil régional de procéder à l'achat de la maison HUGOT à Saint-Denis. Il regrette que cette acquisition soit reportée en 2024, en raison notamment du fait de tenter d'aboutir à un prix raisonnable d'achat, vu les travaux nécessaires à sa réhabilitation dont les coûts ne seront pas des moindres.

Toutefois, le CCEE encourage la collectivité à faire cet achat. Le Conseil l'avait déjà, par le passé, suggéré à la collectivité régionale dans ses avis. Outre d'agir en faveur de la sauvegarde du patrimoine matériel immobilier remarquable à la mémoire d'Émile HUGOT, pionnier dans la modernisation de l'industrie sucrière à La Réunion et dont les savoir-faire ont été repris dans le monde entier, le CCEE juge important pour la Région Réunion, de disposer d'un vrai espace de représentation au centre-ville de Saint-Denis, capitale de l'Île, pour y déployer toute sa politique diplomatique dédiée à l'international.